

1976  
2

REFLEXIONS CRITIQUES SUR LE LIVRE ET  
LA LECTURE EN AFRIQUE NOIRE EX-FRANCAISE

Note de synthèse présentée devant  
l'Ecole Nationale Supérieure des  
Bibliothèques  
par AMOUGHE-MBA Pierre  
et GANDAHO Pascal  
Directeur : Monsieur FONTVIEILLE

1975 - 1976

REFLEXIONS CRITIQUES SUR LE LIVRE ET  
LA LECTURE EN AFRIQUE NOIRE EX-FRANCAISE



Note de synthèse présentée devant  
l'Ecole Nationale Supérieure des  
Bibliothèques  
par AMOUGHE-MBA Pierre  
et GANDAHO Pascal  
Directeur : Monsieur FONTVIEILLE

1976  
2

## INTRODUCTION

La Charte du Livre adoptée par les principales organisations internationales de professionnels du Livre lors de la réunion du "Comité de Soutien pour l'Année Internationale" tenue à Bruxelles du 20 au 22 octobre 1971, dispose dans son article I intitulé "Chacun a le droit de lire" que "la société doit faire en sorte que chacun puisse bénéficier des bienfaits de la lecture" (1). Cette proclamation recoupe les préoccupations de l'UNESCO qui a fait du livre un moyen essentiel dans la réalisation de ses objectifs " la paix, le développement, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre le racisme et le colonialisme". Du reste certains textes de l'organisation internationale classent la lecture dans la catégorie des droits fondamentaux de l'homme. Cependant il va loin de la proclamation d'un principe à sa réalisation. En France, pays où l'écriture est entrée dans les moeurs depuis plusieurs siècles et où l'enseignement primaire laïc et obligatoire a été institué depuis 1882, la lecture demeure une activité minoritaire : "53 % des Français ne lisent jamais de livres (et) cette proportion atteint 74 % parmi les ouvriers et 82 % parmi les paysans"... "Au total 4,6 % des Français, compte tenu de Paris qui, à cet égard, est mieux équipé que la province, peuvent être considérés comme des lecteurs au titre de la lecture publique" (2). Qu'en serait-il des pays d'Afrique Noire anciennement colonisés par la France et où la grande majorité de la population, analphabète, n'a jamais eu le moindre contact avec l'écriture ? En raison du caractère de nouveauté que revêt la lecture dans ces pays, la réussite de toute entreprise de diffusion et de généralisation y passe par un travail minutieux d'enquêtes et de réflexions sur les conditions les plus appropriées. l'UNESCO a publié ou patroné la publication de divers travaux dans cette perspective, parmi lesquels nous citons les conclusions du stage d'études

-----

(1) Comité de soutien pour l'Année Internationale du Livre. "La Charte du Livre", Bibliographie de la France, Paris, 19 janvier 1972, n° 3.  
 (2) "Pour une politique française de l'édition". Extrait du Rapport du Comité de l'édition, VIe Plan. Paris, Syndicat National de l'Édition. Février 1971.

d'Ibadan sur le développement des Bibliothèques publiques en Afrique. On peut reprocher à ces analyses de se limiter à déterminer comment organiser rationnellement la lecture dans les pays africains. Il est posé à priori que les masses africaines ont besoin de lecture. Comme l'écrit Albert Meister au sujet des projets d'alphabétisation de masses "Il s'agit d'une projection de ce qui se passe ailleurs, dans des pays de forte mobilité sociale sur des milieux où les possibilités de mobilité sont inexistantes" (3). Les structures socio-économiques sont négligées. La lecture est considérée pratiquement comme une entité, dont les lois se suffisent à elles-mêmes et ne sont pas fondamentalement déterminées par le contexte politique, économique, social et culturel. Ce faisant, l'UNESCO obéit peut-être aux obligations de "neutralité politique" découlant de son statut d'organisation internationale sans parti-pris idéologique mais elle risque de concevoir des projets savants dans l'absolu mais plutôt superficiels par rapport à la réalité concrète. Dans le même sens mais sans doute pour des raisons différentes, certains travaux individuels abordent la question de la lecture en Afrique en l'isolant <sup>(4)</sup> "du bas, de l'économique" pour utiliser une expression de Pierre Gaudibert. Il s'agit par exemple de certaines notes de synthèses soutenues pour l'obtention du Diplôme Supérieur de Bibliothécaire à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques. Ces travaux entretiennent les mêmes à-priori, étudient les problèmes africains à travers le prisme de situations étrangères et réduisent les pays africains à la minorité des personnes scolarisées. Nous devons faire une mention particulière des enquêtes de N. Heissler, P. Lavy et A. Candela, effectuées pour le compte du Ministère français de la Coopération et réunies dans "Diffusion du livre et développement de la lecture en Afrique" (5). Pour l'essentiel ces études partent d'une claire compréhension des relations entre la lecture, la culture et l'infrastructure politique et économique et de ce que seule une infime minorité y a accès actuellement en Afrique. Mais leurs conclusions tendent à conserver à la lecture son caractère de privilège

-----  
(3) MEISTER (Albert). Alphabétisation et développement : le rôle de l'alphabétisation fonctionnelle dans le développement économique et la modernisation. Paris : Editions Anthropos, 1973.

(4) P. Gaudibert. Action culturelle : intégration et/ou subversion. Paris, Casterman, 1972 (Collection Mutations-Orientations). p. 11.

(5) N. Heissler, P. Lavy, A. Canela. Diffusion du livre et développement de

d'une minorité et à la mettre au service du statu quo politique.

Il demeure que tous ces travaux ont le mérite de mettre en évidence la quasi inexistence de la lecture dans les pays de l'Afrique Noire ex-française. Notre note de synthèse se propose d'expliquer ce phénomène fondamental à partir de l'environnement politique, économique, social et culturel. Nous ne prétendons pas que tout s'explique par ces considérations. Les facteurs internes à la lecture ont leur intérêt, mais certainement pas autant que dans des sociétés où la lecture est presque une nécessité. Notre étude ne sera pas exhaustive puisque nous laissons délibérément ces facteurs de côté. Elle ne mentionnera pas non plus les nuances d'un pays à l'autre : les conditions particulières d'accession à l'indépendance, les tentatives de liquidation des structures féodales, les affirmations plus ou moins bruyantes de rupture avec la domination étrangère, l'impact plus ou moins important de l'arabe et de la scolarisation. Dans le cadre d'une étude globale et macrosociologique, ces nuances apparaîtraient comme des détails, car l'ensemble des pays considérés demeurent dominés par l'étranger et conservent des vestiges du féodalisme. Par ailleurs nous n'indiquons pas dans cette étude ce qui devrait être fait ou évité, partageant en cela la philosophie d'Albert Meister "L'expérience montre... qu'il est préférable de ne pas mêler l'analyse, même critique, et les conseils et recommandations. Si de tels conseils pouvaient ou devaient être donnés, ils le seraient à une autre occasion".<sup>(6)</sup> Du fait de ces diverses restrictions, cette étude présente des limites évidentes et se veut simplement une contribution à l'approfondissement d'un phénomène nouveau en Afrique Noire ex-française : la lecture conçue comme un droit pour chacun et pour tous. Après avoir observé la situation actuelle du livre et de la lecture dans ces pays, nous émettrons quelques réflexions critiques sur les facteurs de blocage que constituent les structures, politiques, économiques, sociales et culturelles.

-----  
(6) A. Meister. op. cit.

## PREMIERE PARTIE : LA SITUATION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

L'importance de la tradition orale en Afrique précoloniale et l'importance justement soulignée de l'indispensable passage à l'écrit ont quelque peu retardé une analyse critique du phénomène de l'imprimé en Afrique comme produit commercial qui, quoique récent, s'est rapidement développé avec l'intrusion de l'Afrique Noire dans le mode de production marchande. Dans le cas de l'Afrique Noire "d'expression française", s'il est intéressant de situer historiquement l'origine des porteurs de l'écrit parmi les missionnaires catholiques et protestants (cf. E. Zoé: "Rôle de la mission dans la pénétration du livre en Afrique) il est devenu plus urgent aujourd'hui de dévoiler les motivations profondes de cette pénétration et surtout les objectifs de son utilisation excessive par ces "intrus que personne n'a appelés" comme les a dénommés l'intrus Brazza (lettre à Fourneau à propos de colons, missionnaires et explorateurs). L'analyse de la structure de l'édition, de la distribution et de la diffusion de l'imprimé, aussi bien du périodique que du livre, montre que la lecture est bloquée en Afrique et que la permanence des structures politico-économiques actuelles empêche toute évolution, nous disons même tout démarrage de la lecture publique en Afrique.

### I - L'Edition -

Que l'édition soit artisanale en Afrique est un fait que soulignent à loisir les statistiques du monde entier et tout particulièrement de l'UNESCO (Annuaire statistique). La consommation du papier journal et d'impression de l'Afrique entière représente moins de 1 % de la consommation mondiale. En 1968 en effet sur les 19,1 millions tonnes métriques de papier journal consommé dans le monde, 0,18 millions de tonnes seulement l'étaient en Afrique. Sur les 23,2 millions de tonnes métriques de papier d'impression et d'écriture consommés dans le monde, la part de l'Afrique n'a été que de 0,28 millions de tonnes. En définitive <sup>pour</sup> une moyenne mondiale de 6,5 kg de pa

Un journal par habitant, les Africains n'ont consommé que 0,5 kg/habitant et pour la moyenne de 6,7 kg de papier impression et écriture, l'Afrique continent de plus de 300 millions d'âmes n'a consommé que 0,8 kg par habitant. Si on enlève à ces taux la part de la consommation de l'Afrique du Nord et du Sud cette part devient encore plus dérisoire. Le calcul de la consommation de la seule Afrique "ex-française" est encore infinitésimale quand on sait que les 30 plus grandes maisons éditrices au seul Nigéria produisent dix fois plus que toutes les maisons des anciennes colonies françaises.

Les anciennes colonies françaises d'Afrique ne disposaient au lendemain des indépendances que de quelques imprimeries indispensables à la sortie des publications des administrations coloniales et des missions catholiques et protestantes locales (j. o., bibles etc.). La plupart des publications sur l'Afrique étaient le fait des seuls "chercheurs" français : anciens gouverneurs (Delafosse, Cornevin, Hardy) devenus historiens, d'explorateurs (Mazza, Monseil etc.), des mémoires de généraux "conquérants" mais aussi d'ethnologues, sociologues, ethnographes en quête d'illustrations de la pensée dominante et européocentriste d'alors. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale naissent les Editions Présence Africaine (1947) fruit de quelques intellectuels africains qui à la suite d'Alioume Diop ressentent le besoin de diffuser l'immense flot de protestations anti-colonialistes de la petite élite intellectuelle émigrée en France notamment. Cette maison secondée par quelques grandes maisons parisiennes (Julliard, Hatier, Hachette surtout) a permis l'éclosion de certains talents, reflet de la lutte ascendante des peuples africains contre l'oppression colonialiste et raciste. Les années 1960 vont marquer un reflux important dans la production africaine. Les maisons parisiennes ouvrent de moins en moins leurs portes aux jeunes auteurs africains et les équipes mises au pouvoir en Afrique se cantonnent dans les seules publications officielles des gouvernements et des partis uniques mis sur pied, publications qui feront les délices

de quelques établissements spécialisés comme les Editions Bary à Monaco. Le refus de toute opposition à l'administration néo-coloniale et au pillage économique se perpétuant aux lendemains des "indépendances" de 1960 amène les capitalistes français, seuls bailleurs de fonds et les gouvernements africains à décourager toute tentative de promotion littéraire en dehors des publications officielles et des "pensées" des divers Présidents. Seuls les livres scolaires sont imprimés et brochés. Les imprimeries tenues par les missions protestantes et catholiques comme les "Editions" Saint-Paul fondées en 1935 qui, avec les éditions Liegel lancent le Centre d'Etudes pédagogiques pour l'Afrique et Madagascar (CEPAM), les imprimeries St Joseph à Libreville (Gabon) (des frères de St Gabriel) et les imprimeries d'Issy les Moulineaux, les Editions Clairafrique (fondées en 1951 par le père Courier) à Dakar seront les principaux producteurs des classiques du primaire et s'attacheront à diffuser l'image de la douce France libératrice et maternelle suivant les premiers pas du bébé africain après avoir distillé celle de la puissance colonisatrice "pure de sang humain". Le manque d'intérêt des capitaux privés français pour la création de maisons d'éditions de livres extra-scolaires tient à plusieurs raisons dont la principale est la faible rentabilité d'une telle entreprise à l'époque. En effet, l'édition exige des investissements importants et des risques énormes dans la société de marché, risques trop élevés au vu des profits, ce d'autant plus que les ressources minières, le bois, les cultures industrielles comme le café, le cacao ou les oléagineux permettaient un enrichissement rapide et un placement plus sûr dans les "colonies". Par ailleurs en 1960, le niveau de vie des populations, même de la petite bourgeoisie intellectuelle des villes est très bas, le niveau d'alphabétisation dérisoire. Le taux de scolarisation au sortir de la colonisation "civilisatrice" va du plus élevé Sénégal (27 %) à ceux au Niger (8 %) et de la Haute-Volta (7 %). Enfin l'équipement (machines, personnel qualifié) indispensable pour la fabrication et la distribution ne peut que limiter les intérêts des capitaux français. Restaient les possibilités et l'initiative de l'Etat qui devait prendre à son compte ce qui ne pouvait venir des bailleurs de fonds habituels. Les équipes placées au

pouvoir en 1960 s'y refusèrent. La dénonciation du colonialisme bonne pour satisfaire les cris des masses populaires ne sont plus de mise, toute critique à l'égard des "colons Noirs", des "Nouveaux riches" est jugée intolérable. "L'Afrique française" se contente alors d'importer d'Europe, de France notamment les livres indispensables aux communautés européennes locales et à la petite élite autochtone naissante de retour du "Boul'Mich" et de "La Sorbonne". Selon une enquête d'Edward Wegman (courrier de l'UNESCO de juillet 1972) trois quart des livres lus en Afrique proviennent encore de l'étranger.

La création du Centre de la Littérature Evangélique de Yaoundé (Editions CLE) en 1963 avec des capitaux américains et hollandais et des "Nouvelles Editions africaines" de Dakar... (héritière de la Société Africaine d'édition et de Publication regroupant les éditeurs français Hachette, principal investisseur, conseiller technique des N.E.A. et des personnalités du gouvernement sénégalais et ivoiriens,) ne va pas changer fondamentalement la situation antérieure. Si les "Nouvelles éditions africaines" ont tout de suite pour objectif la publication de lettres sénégalaises, les éditions CLE de Yaoundé se donnent pour but "l'inventaire de toute la littérature chrétienne utilisable en Afrique et la formation d'écrivains chrétiens". C'est pour répondre à un besoin réel d'expression de la petite bourgeoisie intellectuelle camerounaise que les Editions CLE vont déborder des ouvrages de piété, objet de leur création, à des ouvrages plus profanes (CLE-Théâtre, CLE-poésie, CLE-Point de vue, CLE-pour tous et études de documents africains) et faciliter la production littéraire locale et la traduction en français (beaucoup moins en anglais) des ouvrages européens peu traduits. Le fait que ces maisons naissent au Sénégal et au Cameroun est dû à l'importance numérique de l'intelligentsia autochtone (par rapport aux autres anciennes colonies françaises et à l'audience internationale des écrivains camerounais et sénégalais durant la lutte anti-colonialiste et anti-raciste. En 1955-56, l'Annuaire statistique de l'UNESCO relève qu'avec une trentaine de "titres" chacun, ces pays arrivent en tête des pays "d'expression française" Mais la limite de l'intérêt des sujets traités, les faibles tirages des édi-

tions (les quatre grands prix littéraires des publications de CLE dont Francis Bebey et Guillaume Oyono Mbiô n'ont pas dépassé 2 à 3 000 exemplaires et le tirage moyen des éditions ne déborde que rarement les 800 exemplaires) limitent la portée de CLE et des N.E.A. Une bibliographie récente (1974) des auteurs africains et malgaches de langue française de Thérèse Baratte Eno Belinga montrent que si le Cameroun et le Sénégal viennent en tête avec plus de 200 titres 60 % des livres sont édités par des maisons européennes, françaises notamment, 25 % sont imprimés localement et 15 à 20 % à peine relèvent des Editions CLE et N.E.A. On comprend dès lors que l'Afrique n'édite que de 0,05 % des livres publiés dans le monde et pour une population de 9,6 % du total mondial, elle n'ait produit que 1,7 % des titres vendus. Cette situation se retrouve dans la presse écrite.

## II - La Presse -

L'Afrique est le parent pauvre du concert des nations pour ce qui concerne la presse écrite. Selon le spécial "Afrique 1974" établi par le quotidien "Jeune Afrique", il ne paraît en Afrique que 220 des 7 980 quotidiens lus dans le monde, soit 3,6 millions d'exemplaires sur les 359 millions et un pourcentage de tirage pour 1 000 habitants de 11 sur une moyenne mondiale de 105 exemplaires. La situation est particulièrement catastrophique en Afrique "française" car elle va se détériorant au lieu de s'améliorer. Le Togo en est l'exemple le plus frappant qui en 1960 publiait une trentaine de revues et ne tire plus que 5 aujourd'hui. La revue "Connaissance de l'Afrique" (publication trimestrielle) dans son numéro de juin 1973, "la presse en Afrique francophone" de Pierre Biarnes et Philippe Delarue parle de crise. C'est se payer de mots, car cela suppose qu'on est parti d'une situation tant soit peu valable pour apprécier l'évolution actuelle.

De tout temps, l'administration coloniale française ne s'est jamais soucié d'une vie culturelle journalistique parmi ses sujets indigènes. Les seules publications les plus anciennes des colonies à la rue Oudinot

(Ministère des Colonies près de la France d'outre-mer) et les journaux officiels des colonies (le plus ancien répertorié dans les archives sénégalaises remonte à 1879). En comparaison l'Afrique occidentale colonisée par l'Angleterre connaît ses premiers docteurs en droit dès la fin de la première moitié du XIXe siècle et la plus ancienne publication fut créée par les missionnaires anglais en 1859 (Journal en Yoruba "Iwe Irohin fun awon ara Egba Yoruba soit "Journal pour les peuples Egba et Yoruba) à quoi le secteur privé britannique répliqua en 1880 par la parution du "Lagos Times and Gold-Coast advertiser". Le premier périodique au Ghana remonte à 1822 ("Royal Gold Coast Gazette and Commercial intelligence"). Cette pénurie de la presse coloniale française en Afrique va se perpétuer après les "indépendances" de 1960 avec le remplacement de l'administration directe française.

Que les gouvernements placés au pouvoir en 1960 en Afrique aient saisi l'importance de l'information nul n'en doute, mais il faut bien spécifier qu'il s'agit avant tout pour eux de monopoliser toute la presse pour la seule tendance politique qui est au gouvernement et qui institue très vite le parti unique. Les succursales locales de l'Agence France presse sont créées un peu partout et placées sous la coupe directe du ministère de l'information qui est en général... le Président de la République lui-même. Le bulletin quotidien de l'Agence de presse (qui ici s'appellera Agence gabonaise de presse, là "Centrafric press" ou "Dahomey-Information") sélectionne les informations reçues de la N.A.P., agence française dans la documentation de ces pays sur télécopieur et la composition du journal ne laisse aucune surprise : 5 à 10 premières pages sur les discours et randonnées présidentielles, quelques informations filtrées sur la situation internationale et le programme de cinéma et de télévision ou de football en fin de journal. En général ronéotypé (tirage de 4 à 10 000 exemplaires) le journal peut aussi paraître imprimé ("Gabon Matin"

"Ngondo", revue mensuelle au Gabon). Il est en général distribué par le courrier du matin à toutes les administrations de la capitale mais il faut attendre les vols des compagnies aériennes pour l'avoir à l'intérieur (chef-lieux régionaux 24 ou 48 h. après sa parution.) Les bulletins des agences de presse et les journaux officiels sont les seules publications régulières des anciennes colonies françaises. Outre ces publications, les gouvernements ont pris en main les périodiques d'importance nationale pour en faire les organes du parti unique au pouvoir. Ainsi en Côte d'Ivoire "Abidjan-Matin" a été racheté et baptisé "Fraternité-Matin", quotidien du parti unique PDC - RDA d'Houphouët-Boigny, il publie par ailleurs un hebdomadaire "Fraternité". Il en est de même de "Dakar-Matin" racheté qui a donné naissance à "soleil" quotidien de l'UPS de Senghor. Ces deux quotidiens (Abidjan-Matin et Dakar-Matin) appartenaient à un Français De Breteuil qui contrôlait la presse de tout l'ouest africain et qui a été grassement indemnisé par cette prise de possession. Chaque pays a d'ailleurs son "journal", celui du parti unique au pouvoir, c'est "l'UNITE" au Cameroun (de l'U.N.C. d'Ahidjo), Etumba au Congo-Brazza (du P.C.T. de N'Gouabi), la "Voix du Peuple" (du parti de Kérékou) au Dahomey et son hebdomadaire "Forces populaires", "Dialogue" au Gabon (organe du PDG de Bongo), "Kibaré" et "l'Eclair" en Haute-Volta (organe du MNA de Lamizana), "La Voix du Peuple" de Traoré au Mali, "Le Peuple" l'hebdomadaire du Parti du Peuple mauritanien de Maktar ould Daddah, le "Sahel" de Kountché (quotidien <sup>et</sup> hebdomadaire) au Niger, Bangui LA SO devenu Tâ Tène du Mesan de Bokassa en R.C.A., "Tchad en Marche" de Malloum et "Espoir de la Nation" au Togo. Depuis 1970, du fait de l'élargissement de la base sociale des équipes au pouvoir par l'arrivée massive des intellectuels en quête de postes de direction, l'organe du parti quoique obligatoire dans chaque service administratif est secondé par un organe appartenant au secteur privé français qui s'inquiétait dans les années 1960 de l'effacement progressif du capital privé dans la presse africaine. Cette opération s'est faite en deux temps : par la suppression de tous les titres existants (sauf l'organe du parti et le bulletin quotidien de l'agence de presse et le J.O.), pour ne pas encombrer le marché réservé au capital

français (avec titre local) derrière lequel on peut retrouver Hachette (Union du Gabon), Amaury (Cameroun Tribune) etc. dans lequel le gouvernement conserve 10 à 50 % d'actions et dont la une est réservée intégralement au Président, le contenu ne différant en rien de la presse du parti unique. Ainsi le monopole de "Cameroun Tribune" à Yaoundé (lancé en octobre 1974) quotidien qui a écrasé les autres publications et son jumeau "Cameroun Times" quotidien en anglais (l'autre est en français) paraissant à Victoria. Tirant à 30 000 exemplaires "Cameroun Tribune" est diffusé uniquement dans les grands centres, il ne laisse que peu de place aux anciennes publications comme "La presse du Cameroun" (quotidien) de Yaoundé et "Abia", l'hebdomadaire culturel végète à son tour. Au Dahomey "Aube Nouvelle" a laissé la place à "Libération", "l'Union" (quotidien et hebdomadaire) a le monopole au Gabon après l'interdiction des journaux comme "L'étudiant du Gabon" (qui paraît toujours à Paris), "L'Essor Gabonais", "La Patrie gabonaise", "La Cognée", "Actualités gabonaises". En Haute Volta "carrefour africain" (hebdomadaire) végète à côté de "L'observateur". Au Mali, l'"Essor de l'équipe antérieure de Modibo Keita" a été interdit, seul paraît aujourd'hui "Le Mali", En Mauritanie "Novakchott" paraissant en Arabe et en français et au Niger "Le Sahel" et ses piètres voisins l'hebdomadaire "Niger" et le mensuel "Libari" ont désormais acquis tout le marché. A côté de ces revues subsistent quelques publications confessionnelles éditées par les missions catholiques et protestantes. Reprenant telles quelles les informations gouvernementales données par le Ministère de l'information, s'abstenant de tout commentaire politique ou de tout avis pouvant déplaire aux maîtres des lieux, cette presse a acquis droit de cité et sert de faire-valoir aux dirigeants quelque peu désireux d'une image extérieure de libéralisme. Elle est particulièrement importante au Cameroun : chez les catholiques "L'effort Camerounais" et "L'Essor des jeunes", chez les protestants "La semaine Camerounaise"; au Congo-Brazzaville ("La semaine Africaine") au Dahomey ("La baie du Dahomey"), Togo ("Présence chrétienne"). Enfin on

peut signaler quelques périodiques d'intérêt commercial, particulièrement nombreux au Cameroun (une douzaine), au Gabon (une dizaine dont "Tam Tam" le luxueux journal d'Elf), au Sénégal (une dizaine) et en Côte d'Ivoire (dont "Eburnea") bi-mensuels ou bimestriels, strictement réservés au personnel et aux abonnés des chambres de commerce (public de capitalistes européens notamment français). D'autres sont plus culturels ou sportifs comme "l'Eveil" "Le Courrier d'Afrique" "Le petit journal de Brazzaville" (quotidien) et "Dipanda" (hebdomadaires) au Congo-Brazza ou "Afrique Nouvelle", "L'Ouest africain", "Omnisport" (hebdomadaire) "Le Mois en Afrique", "Notes africaines", "Bingo", "Afrique Bafila", "Afrique mon pays", Ethiopi-ques (janvier 1975) tous mensuels du Sénégal qui a vu naître dernièrement "Le démocrate" (organe mensuel du P.A.S.) et "Le socialiste de culture négro-africaine" de l'UPS de Senghor. Le cas illustratif du Togo mérite qu'on s'y attarde.

Fédération des fractions "anglaise" et "française" issue du repartage de l'empire allemand d'Afrique au lendemain de la première guerre mondiale le Togo a connu une floraison de publications périodiques durant la période de lutte pour l'indépendance, toutes en langue EWE, qui ont été interdites pour la plupart aujourd'hui. Elles méritent une mention spéciale parce qu'elles ont exprimé une aspiration légitime pour des publications en langue vernaculaire que l'administration française a interdit dans la plupart de ses colonies. Un certain nombre de périodiques ont été lancés par les missions chrétiennes, au début du XXe siècle au Cameroun et au Togo, qui ont développé le goût des petites feuilles à parution irrégulière, sans grand tirage. Il en fut ainsi, au Cameroun, du célèbre Méfoé (nouvelles) mensuel publié, en 1925 à Ebolowa en langue Bulu pour l'église presbytérienne, "Nleb-Dechristen" (enseignement du christ), mensuel en Ewondo paraissant à Yaoundé et Nufi Nsienken -Ngwe (chose nouvelle) journal d'alphabétisation paraissant une fois par mois à Nkongsamba en langue Féfé tous liquidés par l'administration coloniale française. Le Togo connut la même vogue avec "Natifafa Nami" (que la paix soit avec vous) en Ewé

(1 000 exemplaires, 16 pages) qui parut de 1903 en 1974, et "Mia Holo" (notre ami) mensuel en Ewé paru de 1911 à 1959, de 24 pages et de 1 000 à 2 000 exemplaires. Cette expérience se poursuivit dans la lutte politique avec "Togo Xletivi" (1959-1972) ou "Etoile du Togo", journal d'information en Ewé ; "Mia Denyigba" (1958-1960) "notre patrie" quotidien puis hebdomadaire imprimé à Accra puis à Lomé (1 000 exemplaires, 12 pages) ; "Ablode Safui" (1958-1971) ou "Clé de la libération" (mensuel régional de 900 exemplaires, 4 pages) ; "Cloto Kabi" (lanterne de Cloto) en Ewé et les bilingues (français-Ewé) "Le guide du Togo", "le levain", aujourd'hui disparus. Le journal d'alphabétisation pour "Jeunes alphabétisés", "Agbe Yéyé" et "Game-su" (2 500 exemplaires) ont été éliminés par Eyadema après son coup d'état ainsi que "Togo xedzedze" mensuel que publiait un groupe d'étudiants de l'université du Bénin en langue Ewé (Contes, coutumes traditions). Il ne reste rien de tout cela aujourd'hui, la page en Ewé (Denyigba) que publiait Togo-presse en 1962 ayant été elle-même supprimée.

### III - Les librairies -

La caractéristique première des librairies d'Afrique ex-française est que, hormis quelques maisons du Congo Brazzaville, du Mali et de Guinée, toutes les grandes librairies de la capitale et d'autres villes africaines appartiennent à des groupes et des particuliers français qui monopolisent de fait toute la distribution commerciale du livre et du journal dans cette partie du continent.

Le fait que la plupart d'entre elles ont triplé leur capital initial et que l'importation des livres de France ait quintuplé prouvent, si besoin était, que leurs affaires sont des plus florissantes. Dans le seul Fort-Lamy (capitale du Tchad) où n'existent que deux librairies le chiffre de vente est passé de 274 230 NF en 1961 à 535 000 NF en 1962. Il a largement dépassé le million de francs lourds aujourd'hui. Au Sénégal la dizaine de librairies, tenues par des français, affichait un chiffre d'affaires de 1 614 140 NF

en 1960 et 2 715 000 NF en 1962. Le progrès du chiffre d'affaires des firmes monopolistes françaises ne peut faire illusion sur le progrès de la lecture. Selon les investigations du directeur de la Chambre de commerce extérieur de Dakar "on peut estimer que 60 % des livres vendus au Sénégal sont des ouvrages scolaires, 35 % des romans, récits ou ouvrages divers et 5 % des livres d'art". A cela s'ajoutent les chiffres de vente des papèteries que la plupart des librairies en Afrique annexent à leurs principaux points de vente. La structure de la distribution épouse la structure économique et politique du pays : une concentration des 9/10e des librairies dans la capitale où sont agglutinés l'appareil bureaucratique de l'Etat et la plupart des firmes commerciales, industrielles et bancaires européennes. L'intérieur du pays est désert et seules les villes de seconde ou troisième zone, où l'on trouve une communauté européenne de quelque importance bénéficient de quelques rayons de "Série noire", policiers qu'un restaurateur ou un commerçant met à la disposition de ses clients pour meubler leur séjour de brousse. La clientèle des librairies est composée essentiellement de scolaires, en quête de livres indispensables à l'école, les publications extra scolaires vendues étant des romans, romans policiers, bandes dessinées (allant de Tintin aux affreux cow-boys), reflets du monde des cinémas où on ne trouve que westerns, policiers et karaté pour l'élite intellectuelle autochtone et pour des publications de niveau supérieur la communauté française ("madame au foyer"), désireuse de maintenir un niveau culturel qui ne la mette pas en trop grand déphasage par rapport à la métropole sur les "prix Goncourt" sortis.

#### IV - Les centres de lecture -

---

Le 13 septembre 1957 était créé à Saint Louis du Sénégal "L'Association internationale pour le développement des bibliothèques en Afrique" (A.I.D.B.A.) présidée par l'ancien ministre sénégalais de la culture Amadou

M'Bow et dont le secrétaire général était alors le togolais Kwakuvi E.W. Dadzie, archiviste-bibliothécaire, directeur des archives nationales de la Mauritanie. L'association, appuyée par la direction des bibliothèques en France, s'est fixé pour objectif principal de promouvoir en douze ans (douze ans étant selon l'A.I.D.B.A. "dans les conditions actuelles, le temps moyen qu'il faut pour créer et développer un système national complet de bibliothèques pouvant participer activement et efficacement à l'éducation et au développement de la culture") la création dans chaque état africain de trois catégories de bibliothèques :

- une bibliothèque nationale de conservation dont le but serait "d'acquérir, de conserver et de communiquer aux générations présentes et futures toute la production nationale imprimée et l'essentiel de la civilisation universelle écrite"

- un réseau national de bibliothèques publiques et de bibliothèques scolaires chargées "de diffuser la culture dans toutes les couches sociales et d'assurer activement l'éducation des collectivités"

- des bibliothèques d'étude à l'usage des universités.

Les conférences internationales, à l'initiative des états africains ou de l'UNESCO, la Charte du livre sont venues réaffirmer l'importance des bibliothèques pour le développement économique, politique et culturel en Afrique. Quinze ans après l'"Indépendance" un bilan sommaire montre une situation peu reluisante. Les voies officielles d'information disent le contraire. Selon un dépliant publié en 1976 par le secrétariat d'Etat <sup>français</sup> aux Affaires Etrangères (7) plus de 1 500 organismes accueillent et diffusent aujourd'hui le livre en Afrique "tant dans les villes principales que dans les villages les plus éloignés des capitales". Il cite pour illustrer ce propos des bibliothèques des centres culturels français ou mixtes situés dans les capitales et dans quelques agglomérations importantes, les bibliothèques nationales et régionales, les centres et foyers culturels, les maisons de jeunes, les

-----

(7) "Le livre en Afrique et à Madagascar" dépliant 1976.

centres sociaux et les centres d'animation culturelle, les bibliothèques scolaires, les bibliothèques universitaires et des établissements spécialisés, les missions religieuses, les services publics et les centres de documentation et enfin les cases d'écoute de télévision et les caisses-bibliothèques circulantes. Sur le papier, ce récapitulatif est plausible. Sur le terrain, on entend un autre son de cloche sur les bibliothèques en Afrique : "trop de collections de livres qui n'ont encore servi à aucun chercheur, trop de marbres extérieurs cachant des intérieurs non encore terminés, trop de rayonnages fermés à clef, trop de fichiers qui sont beaucoup plus une énigme qu'un guide pour l'utilisateur, trop de machines qui ne fonctionnent pas faute de pièces de rechange introuvables sur place ou de personnel qualifié, trop d'ouvrages de référence tout neufs qui n'ont jamais été consultés, trop de collections de périodiques avec d'importants vides au milieu ou dont les abonnements ont cessé à des dates coïncidant dans les deux cas avec l'interruption ou la cessation d'un programme d'assistance technique étranger" (Lester Asheim directeur du Bureau des relations internationales de l'American Library Association dans un rapport publié en 1966 après la visite de quelques bibliothèques en Afrique).

On peut croire que cette situation résulte du seul fait colonial et le rapport de monsieur Dadzie à la conférence afro-scandinave d'octobre 1961, affirmant que "l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques publiques sont à l'état embryonnaire dans les pays d'Afrique tropicale française" ne relevait alors que du fait colonial. En effet la lecture publique n'a jamais été une préoccupation de l'administration coloniale française dont le souci n'était pas de promouvoir "des peuples difficiles à opprimer, impossible à réduire en esclavage", de permettre un développement culturel pouvant assurer une mise en cause du système colonial lui-même et du mythe de la supériorité raciale savamment entretenu. Les seules bibliothèques existantes sont les bibliothèques administratives des gouvernements coloniaux

et des bibliothèques indispensables à la communauté française émigrée (bibliothèques de cercles, d'hôpitaux, de missions) ou d'instituts de recherche (bibliothèques de centres IFAN et de centres d'enseignement supérieur) à côté desquelles végétaient de petites salles de lecture ouvertes après 1950 dans les foyers et cercles culturels, de maisons de jeunes et de la culture pour retenir les adolescents oisifs des villes à la limite de la délinquance. Au lendemain des "indépendances" de 1960, la structure des bibliothèques est quasiment la même. Il y a dans chaque pays "une grande bibliothèque territoriale" qui est en fait l'ancienne bibliothèque administrative du gouvernement colonial. Avec la loi-cadre et surtout la Communauté Française, la gestion de ces bibliothèques est confiée à des organismes "scientifiques" tels "l'Institut français d'Afrique Noire" (IFAN) à Dakar et des centres régionaux pour les pays de l'Ouest africain, le Togo et le Cameroun ou le Centre d'Enseignement Supérieur au Congo Brazzaville. Ces bibliothèques principales comprennent suivant le pays un fonds d'ouvrages de 3 000 à 40000 volumes et, quelques centaines de périodiques et possèdent des bibliographies sur certains pays, des dossiers de documentation, une photothèque, des cartes et plans et les inévitables J.O. Elles seront à l'origine de la plupart des "Bibliothèques<sup>ques</sup> nationales" des Etats d'Afrique "française", bibliothèques dites de conservation, d'étude et même de lecture "publique" en fait réservées à l'administration et à un public restreint de "français des colonies", de quelques chercheurs européens et de quelques "évolués africains". Elles sont dirigées par des bibliothécaires français en général sans qualification professionnelle requise. A côté d'elles existent de nombreuses petites bibliothèques officielles, semi-officielles ou privées, dites d'étude et réservées aux professeurs français et à quelques initiés et enfin des embryons de bibliothèques "publiques" plus ou moins organisées, en général privées (centres culturels, bibliothèques des missions) parfois publiques (maisons de jeunes, foyers culturels). Les plus importantes d'entre

elles sont les bibliothèques des centres culturels d'ambassade, notamment français. Ils sont organisés, équipés, et gérés avec esprit de suite, disposent de moyens importants et jouent un rôle d'importance dans la défense et l'illustration de la culture et des valeurs occidentales en Afrique. Face au sous-équipement et à l'impéritie des bibliothèques gérées par l'Etat, les centres culturels sont devenus en fait les seuls vraies bibliothèques de la plupart des Etats d'Afrique d'expression française. Les Etats-Unis d'Amérique ont été les premiers à développer un système de bibliothèques du Service d'Information des Etats-Unis (U.S.I.S.), directement gérées par les américains et dont le but avoué était "d'ouvrir une fenêtre sur la culture, la politique, la vie sociale et économique des Etats-Unis d'Amérique". Leur impact comme vitrine de l'occident allait amener leur implantation d'abord dans les anciennes colonies anglaises, enfin dans les colonies françaises. La plus ancienne des "United States Information Service Library" est celle installée à Monrovia (Libéria) en 1947, elle fut suivie par celle du Kenya (1949), Ghana (1955), Soudan (1957) avant de se généraliser dans toute l'Afrique "anglophone". Le premier des centres culturels en Afrique "francophone" a été ouvert en 1958 par les Etats-Unis à Dakar (Sénégal). Il amena immédiatement en 1959 une réplique française dans la même ville et ces deux pays allaient rivaliser de toutes parts dans le développement de ces centres culturels à partir de 1960. D'autres pays se sont implantés depuis dans cette "chasse gardée", d'abord timidement comme le discret financement par la République Fédérale Allemande de la bibliothèque privée de l'Institut Goethe (de culture allemande) à Tananarive (Madagascar) puis plus ouvertement lorsque la R.F.A. développa sa pénétration économique et culturelle en Afrique noire, notamment dans les anciennes colonies allemandes (Togo, Cameroun, Sud-Ouest africain) et plus récemment avec l'implantation de tels centres par l'U.R.S.S. à Bamako (Mali) et à Conakry (Guinée). Arrivés plus tardivement que les américains dans cette activité, les français ont largement dépassé leur niveau en Afrique "francophone". Cela se comprend

*portant l'année*

Selon une documentation diffusée en 1974 par le ministère français de la coopération (8) "l'action culturelle ne correspond plus à l'image simple et un peu "folklorique" que l'on s'en fait encore trop souvent... elle appuie et prolonge l'action de l'enseignement et joue un rôle essentiel pour la propagation de notre langue". C'est dans cet objectif que se situe l'action des centres culturels français "créés au lendemain des indépendances, pour maintenir la présence culturelle française" (idem). Des capitaux importants ont donc été investis pour réaliser cette politique. Aujourd'hui 25 bibliothèques de centres culturels français couvrent les anciennes colonies françaises : 20 dans toutes les capitales, 5 dans les villes secondaires les plus importantes, 4 antennes dépendant étroitement de ces centres sept bibliothèques régionales gérées par les autorités locales appuyées directement par les centres. Ces bibliothèques disposent de 400 000 volumes et ont réalisé 1 095 984 prêts en 1971. Elles sont alimentées chaque année de 40 000 livres ce qui représente un renouvellement de 10 % du fonds global, qui se répartit ainsi :

- 30 à 35 % de livres pour jeunes,
- un fonds africaniste (livres sur l'Afrique ou écrits par des africains) de 10 à 15 %,
- littérature générale et documentation (surtout sur la France) 40 %
- et 15 % en livres destinés à fournir une aide aux techniciens.

Le Palais de la Découverte a par ailleurs envoyé dernièrement des ouvrages de vulgarisation scientifique dans ces centres. A côté de ces bâtiments luxueux végètent quelques bibliothèques publiques d'Etat. Les bibliothèques publiques gérées par le secteur public sont sinon inexistantes, du moins dans un état si défectueux qu'il leur est impossible de remplir une quelconque

---

(8) "La coopération entre la France et les Etats francophones d'Afrique Noire et de l'Océan Indien". Dépliant 1976.

mission de lecture publique. Ne disposant que d'un budget occasionnel, de fonds non renouvelés, d'une organisation rudimentaire, d'un personnel en général non qualifié et très souvent non professionnel, elles ont contribué à liquider l'image des bibliothèques en Afrique. Les spécialistes africains distinguent :

- les bibliothèques nationales qui peuvent jouer aussi bien le rôle de conservation, d'étude et de lecture publique dans les pays sous-développés
- des bibliothèques municipales
- des bibliothèques régionales ou semi-officielles qui n'ont pour but que la lecture publique.

A l'exception du Sénégal, toutes les anciennes colonies françaises d'Afrique disposent d'une bibliothèque nationale. Certains, dès le lendemain des "indépendances", inaugurèrent de tels bâtiments. Ainsi la Côte d'Ivoire dès 1961 érigeait en bibliothèque nationale la bibliothèque du centre national de documentation, ancienne bibliothèque territoriale intégrée à l'ex-centre IFAN de Côte d'Ivoire ; le Dahomey en 1961; la Guinée en 1961 avec un personnel qualifié de trois bibliothécaires au départ alors que d'autres n'avaient qu'un bibliothécaire non professionnel; le Mali, dont la sous-section de l'Institut des Sciences humaines - ex-centre IFAN - a été transformé en bibliothèque nationale, et enfin le Togo où la bibliothèque du service de documentation générale a été rattachée en 1945 au centre IFAN et érigée en 1960 en Institut Togolais des Sciences humaines puis en 1961 en bibliothèque nationale. D'autres comme le Gabon, la Haute-Volta et la Mauritanie l'ont construite dix ans plus tard, en 1970. Le Congo Brazzaville qui disposait de la bibliothèque publique de Brazzaville, ancienne bibliothèque du gouvernement général créé en 1950 et géré en 1961 par le centre d'enseignement supérieur de Brazzaville - en fait de la France par le canal de la Fondation de l'Enseignement supérieur de

l'Afrique centrale (Fesac) - là transformée en bibliothèque nationale en 1971. Certains pays comme le Niger sans avoir de bibliothèque nationale disposent d'un service national des Archives qui jouit du Dépot Légal. L'origine historique de ces bibliothèques nationales (anciennes bibliothèques des ex-centres IFAN, (comme dans tout l'Ouest africain et au Cameroun), des centres d'enseignement supérieur sous le contrôle de la FESAC (Congo Brazzaville) ou des annexes des archives coloniales (Gabon, R.C.A., Tchad) et des Instituts des Sciences humaines (Togo, Mali),) fait que les bibliothèques nationales sont beaucoup plus des bibliothèques d'étude, réservées aux chercheurs étrangers et nationaux (par ordre d'importance) professeurs et étudiants que des centres de lecture publique, des "universités populaires". Leur rôle de conservation n'est pas assuré faute d'un personnel, de locaux, <sup>et</sup> d'un budget suffisant malgré l'importance et l'acuité de ce problème dans les pays tropicaux où l'humidité détériore rapidement le papier. Des paquets d'archives et les livres sont emmagasinés empiriquement sauf en Mauritanie où la collecte et la conservation d'ouvrages précieux et de manuscrits arabes très rares (trésors des bibliothèques arabes de Boutlimit et d'Alh-Salama du grand Marabout Abdallah Ould Cheik Sidya, du vieux centre intellectuel et religieux de Chinguetti, de Kaedi, Mederdra, Oualata et Tidjikja) et de volumes parcheminés de droit antéislamique sont teintées depuis cinq ans grâce au concours de l'UNESCO.

La centralisation excessive des états d'Afrique ex-française veut que les municipalités soit gérées par le gouvernement, soit, quand elles ont quelque autonomie, vestiges de l'époque coloniale comme Saint-Louis et Thiès au Sénégal, dépendent comme partout ailleurs des fonds de l'Etat pour entreprendre quoique ce soit. Il n'existe donc pas de bibliothèques municipales en Afrique. Le cas rare de la bibliothèque municipale du plateau d'Abidjan ne peut faire l'exception à la règle car elle fut créée à l'attention des étudiants de l'enseignement supérieur habitant le

plateau avec le fonds de droit, philosophie, économie, mathématiques. La bibliothèque municipale de Bamako vieille institution coloniale strictement réservée aux européens jusqu'en 1958 et dont on disait encore en 1965 que "depuis sa création (en 1948-49) elle n'a pas reçu de nouvelles acquisitions" ne mérite que d'être citée pas plus<sup>que</sup> la bibliothèque du Centre d'information de Libreville ouverte en 1960 et fermée en 1965 faute d'efforts financiers soutenus et d'un personnel rétribué à plein temps. Au Sénégal, la bibliothèque publique de Saint Louis organisée par la section sénégalaise de l'AIDBA en 1962 avec au départ 1 000 volumes et 25 périodiques et dont on prévoyait l'intégration dans une grande bibliothèque publique officielle qui n'est jamais venue reste la seule initiative organisée avec l'effort de l'Etat en dehors des petites bibliothèques des maisons des jeunes. Face à ce néant, on peut citer en comparaison le "Ghana Library Board" à Accra, développé par N'Krumah qui en 1965 comptait 477 389 volumes et 600 périodiques (ces chiffres ont doublé aujourd'hui) et dont le renouvellement annuel du fonds est passé de 90 000 volumes en 1965 à 200 000 volumes aujourd'hui. La seule ville d'Ibadan (Nigeria) dispose d'un équipement de plus de 400 000 volumes en 1974 renouvelé annuellement par 50000 volumes.

Certaines petites bibliothèques semi-officielles et privées, réservées à des cercles restreints sont classées par les dirigeants africains parmi les bibliothèques publiques. Ainsi en est-il de la bibliothèque "Peuple et culture" de Ségou (Mali) organisée par le R.P. Verstracte en 1962, les bibliothèques des cercles privés comme la bibliothèque du cercle militaire de Dakar (ancienne bibliothèque de l'armée française coloniale, aujourd'hui "réservée aux officiers et assimilés d'activité de réserve, à leur famille et aux hauts fonctionnaires sur autorisation du commandant d'armes"), celle du cercle de l'Union de Dakar "réservée aux membres du cercle" et les bibliothèques des missions dont Clairafrique à Dakar (sans salle de lecteurs mais avec prêt à domicile sur abonnements), celle de l'église protestante

et celle de Fraternité Saint-Dominique à Dakar. Ces petites bibliothèques dont les fonds dérisoires sont composés de quelques vieux livres et de deux ou trois périodiques généralement irréguliers n'ont pas de moyens et ne visent d'ailleurs pas l'objectif de toucher plus que quelques dizaines de personnes.

Les seules bibliothèques auxquelles l'Etat alloue un budget régulier et un personnel rétribué sont les bibliothèques d'étude rattachées soit aux universités, soit aux centres de "recherche" et instituts. Ces bibliothèques d'étude répondent au besoin de donner aux étudiants des universités nouvellement créées <sup>l'accès</sup> à un fonds ne permettant pas de faire la recherche mais pouvant répondre aux besoins des élèves des 1ère et 2ème années de faculté, voire de la licence. Il existe des bibliothèques universitaires dans toute l'Afrique. Certaines sont anciennes et cossues comme celles de Dakar (nées en 1952) ou d'Abidjan, gérées par 20 à 25 bibliothécaires professionnels et de nombreux sous-bibliothécaires plus que moins qualifiés. Celle d'Abidjan regroupe les fonds des bibliothèques des institutions d'enseignement comme celles du centre d'enseignement supérieur, de l'Ecole de formation sociale, de l'Ecole Nationale d'Administration, de l'Ecole Normale nationale d'apprentissage et de l'Ecole Normale supérieure. L'Université de Dakar, outre la direction de la bibliothèque précitée, gère aussi les bibliothèques du Centre de formation pédagogique, de l'Institut pédagogique et de l'IFAN. Les autres bibliothèques créées à la suite de la croissance des universités des années 1970 sont moins équipées.

Les plus importantes sont celles du Cameroun qui regroupe les fonds des bibliothèques du C.E.S. de Yaoundé, de l'Ecole normale supérieure, de l'Institut de recherches camerounaises, et du service des mines. Toutes ces bibliothèques bénéficient du Centre de formation de bibliothécaires de Dakar, seule l'école des sous-bibliothécaires de l'Afrique ex-française créée en 1962 par le gouvernement sénégalais avec le concours de l'UNESCO et qui délivre un certificat d'aptitude à la profession de bibliothécaires (C.A.F.B.) à la suite d'une au début puis aujourd'hui deux années universi-

taires. Ces diplômés ont permis un début d'organisation rationnelle des bibliothèques universitaires du Gabon, Congo (qui disposent cependant de deux bibliothécaires diplômés du D.S.B., un à la bibliothèque nationale, l'autre à la bibliothèque universitaire) R.C.A., Tchad, Haute Volta, Niger, Togo et Dahomey.

L'administration coloniale a toujours alimenté les principales bibliothèques scolaires de la capitale et des chefs lieux de régions de livres pour assurer la permanence de la culture française dès la plus tendre enfance contre les influences maléfiques des cultures locales. Ces livres donnés à l'occasion des prix de fin <sup>d'année</sup> pouvaient être livrés au directeur des établissements pour les féliciter dans leur oeuvre de la défense et de l'illustration de la culture française. Ces dotations se sont poursuivies après les "indépendances" de 1960 et ont donné l'occasion aux gouvernements africains de parler de "bibliothèques scolaires". Alimentées aujourd'hui par les seules ambassades françaises, américaines, allemandes et britanniques elles ne sont en réalité que des débarras de lycées où viennent échouer les classiques scolaires non utilisés lorsqu'ils ne sont pas commercialisés ou volés. Les gouvernements ne s'en préoccupent guère, les chefs d'établissement encore moins qui les tiennent fermés à clef, ne les ouvrant que pour y tuer les rats...

Les "bibliothèques spécialisées" ne sont que des magasins placés au sous-sol d'un département ministériel ou d'un service spécialisé du gouvernement, où sont stockés les archives et documents du service en attendant une occasion de les envoyer aux "Archives Nationales" ou à la bibliothèque nationale. Elles ne sont en général consultées par personne mais officiellement, selon les décrets les instituant elles sont à la disposition des membres du gouvernement et des fonctionnaires qui en font

la demande. Ils seraient bien en peine de les faire obtenir car non répertoriés, non classés, ces dossiers sont ficelés dans un coin en attendant un inventaire hypothétique.

Beaucoup plus sérieux sont les centres de documentation (improprement appelés bibliothèques) des instituts spécialisés, en général nombreux dans les anciennes capitales des fédérations équatoriales et occidentales de l'Afrique ex-française. Outre les instituts "Pasteur", Dakar et Brazzaville ont aussi des centres de l'O.M.S., centres de recherche scientifique (Congo) ou agronomique (Dakar), des services géographiques et météorologiques, des centres océanographiques et des pêches l'Organisme de Recherche pour l'Alimentation et la Nutrition (Dakar). D'autres pays, soit pour les besoins de la production agricole ou minière dont ils se sont spécialisés pour la consommation française, soit pour leur position géographique permettant un champ de recherche aux chercheurs français ont vu la création de tels centres. Il en est ainsi en Côte d'Ivoire du centre de recherches agronomiques de Bingerville spécialisé dans le caféier et le cacaoier, l'institut d'enseignement de recherche tropicale d'Adiopodoume à Abidjan, du service des recherches forestières du Gabon à Libreville et de la succursale du C.N.A.S. à Makokou spécialisé dans la recherche sur l'uranium, des centres de recherche fruitière <sup>et</sup> rizi-  
cologiques de Kankan en Guinée ; du service général d'hygiène mobile et de prophylaxie de Haute Volta ; au Mali de l'Atre grégarigène du criquet migrateur africain de Macina, le service de l'hydraulique pastorale de Bamako et du Bureau Minier de Kali ; du service de l'élevage de Mauritanie. Les bibliothèques de ces centres de recherche sont réservées strictement aux savants en général français qui les dirigent jusqu'aujourd'hui. Approvisionnés et équipés par la France, ces centres, annexes des instituts de recherche français, bénéficient des fonds importants de périodiques scientifiques et de livres indispensables aux scientifiques sur place.

Les Etats ont mis aussi sur pied des instituts pédagogiques nationaux pour diffuser dès le primaire la ligne du parti unique et les "pensées" des présidents dont les livres scolaires représentent un support important.

#### V - Typologie du lecteur africain -

Les nombreuses enquêtes effectuées en Afrique par des spécialistes étrangers peuvent aider à dessiner le portrait robot du lecteur africain, et par conséquent des abonnés des bibliothèques des anciennes colonies d'Afrique. Une "analyse du contenu" de l'hebdomadaire "Jeune Afrique" faite par Walter Kilgus (9) montre que pour un tirage de 85 000 exemplaires en 1968, 39 % de la production de "Jeune Afrique" allait en Afrique Noire, 36 % en Afrique du Nord, 21 % en Europe, 4 % ailleurs. Il révèle par ailleurs un sondage enquête effectué en 1967 par SOFRES et la revue elle-même sur les lecteurs de Jeune Afrique. Cette enquête établit que le public des lecteurs de l'hebdomadaire est composé à 82 % de moins de 25 ans, à 88 % de personnes de niveau d'instruction élevé (études secondaires) et au niveau professionnel élevé (47 % sont des cadres moyens ou supérieurs) dont 49 % lisent aussi le quotidien "Le Monde".

Les rares statistiques accessibles dans les bibliothèques en Afrique étant celles des bibliothèques des centres culturels, on y lit que les cercles culturels français sont fréquentés pour "80 % de jeunes sur l'ensemble des lecteurs. Ce pourcentage varie de 70 % dans les Etats anciennement scolarisés à 90 % dans les Etats à scolarisation plus récente. Les lectrices ne représentent encore qu'une faible minorité de 0,25 % à deux % suivant les Etats mais leur nombre croît rapidement en fonction

-----  
(9) "analyse du contenu de Jeune Afrique" par Walter Kilgus in "Culture en développement" université catholique de Louvain n° 1 de 1969-1970.

de leur scolarisation. Dans les foyers culturels et les centres culturels secondaires de 10 à 20 % des lecteurs, suivant les pays, sont des agents de développement, des petits cadres, des techniciens et des enseignants. Les valises circulantes touchent une majorité d'adultes : 60 à 70 % enseignants, techniciens". Les enquêtes effectuées au Tchad, au Sénégal et en Haute-Volta par N. Heissler, R. Lavy, A. Candela et M. Yao, enquête locales qu'on peut valablement généraliser à toutes les anciennes colonies d'Afrique recouvrent en général les conclusions précitées. Il ressort que la lecture est essentiellement une activité d'écoliers et de lycéens mâles qui représentent 80 % de la population lisante. Les étudiants et les intellectuels ne lisent que rarement tandis que les enseignants et les cadres moyens le font parfois, dans la perspective d'une promotion professionnelle. Les paysans et les ouvriers, les trois quarts de la population, analphabètes, en sont exclus. Par rapport à l'âge la courbe des lecteurs diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. Heissler constate que "la lectrice la plus âgée se trouve entre 20 et 25 ans". C'est généralement sur les conseils d'un ami ou d'un instituteur ou au hasard d'une promenade que la plupart des gens se retrouvent dans un centre de lecture. Quant au choix d'un livre, il est largement déterminé par l'apparence, c'est-à-dire la présentation extérieure de l'ouvrage ou la recommandation d'autrui. Les objectifs visés sont l'amélioration de son style au besoin par le plagiat puis le besoin de promotion sociale. Le besoin de s'informer sur les événements dans le monde ne vient que bien après, et la recherche du plaisir très rarement.

Ainsi la lecture n'a aucune prise sur la majorité de la population. Quant à l'infime minorité lisante, elle pratique la lecture au hasard et manque de motivation. D'après Heissler la lecture en entier et la possession d'un ouvrage demeurent extrêmement rares.

DEUXIEME PARTIE : LES STRUCTURES POLITIQUES, ECONOMIQUES,  
SOCIALES ET CULTURELLES

On ne peut bien saisir le blocage de tout développement démocratique de la culture et donc de la lecture publique que si l'on saisit l'emprise économique, politique et culturelle des anciennes puissances coloniales sur les pays africains.

I - Le phénomène colonial -

A la fin du XVIIIe siècle, mais surtout au cours du XIXe siècle, le capitalisme affirme sa domination en Europe, en France en particulier en éliminant massivement les formes de production industrielle antérieures : c'est le développement gigantesque des industries, l'apparition des chemins de fer qui unifient le marché, l'extension du capital bancaire. C'est le moment où se constituent les empires coloniaux des grandes puissances de l'époque. Auparavant les pays comme la France ou l'Angleterre n'avaient des intérêts commerciaux que dans un certain nombre de pays d'Afrique et d'Asie sous forme de têtes de pont localisées souvent sur les côtes (comptoirs). Il s'agissait alors surtout d'avoir sur place des "représentants commerciaux", des courtiers qui négociaient pour le compte de la métropole avec les autorités locales l'achat et la vente d'un certain nombre de marchandises (dont l'ivoire mais surtout les esclaves dans le cadre du fameux commerce triangulaire Europe/Afrique/Amérique). Ce commerce a été la source d'énormes profits.

Mais avec le développement du capitalisme en Europe, en France en particulier, l'appétit de profits des bourgeoisies européennes ascendantes est contrarié d'une part par les multiples résistances des peuples africains,

d'autre part par la concurrence entre les grandes puissances commerçantes. La présence "limitée" devenait insuffisante, il était devenu indispensable pour chaque pays capitaliste d'assurer sa domination directe sur des régions entières du continent. Ainsi, dans le dernier quart du XIXe siècle l'Afrique fut entièrement partagée entre la France, l'Angleterre, le Portugal, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et l'Espagne. (Accords de Berlin en 1895). L'Angleterre et la France, plus grands pays capitalistes d'alors, gardaient naturellement la part du lion.

La domination coloniale est orientée dès le départ vers l'approvisionnement de la métropole en matière première (coton de l'Oubangui-Chari, du Tchad, du Niger, café et cacao de Côte d'Ivoire, arachide du Sénégal, oléagineux du Dahomey) ou minérales. Les colons imposent le remplacement des cultures traditionnelles par celles produisant des produits exportables (d'où l'importance des bibliothèques spécialisées sur lesdits produits), développent le système de plantation et contraignent les paysans à se soumettre au travail forcé. Les moyens employés pour soumettre les paysans à ces exigences sont l'institution d'impôts en argent, qui ne peuvent être payés si les paysans ne produisent que des biens d'autosubsistance, mais apparaissent également les livraisons obligatoires qui sont pratiquement des redevances en nature de l'époque féodale, tant sont bas les prix payés. Lorsque les paysans n'avaient pas produit suffisamment, ils étaient obligés d'acheter sur le marché libre à un prix plus élevé que celui payé par l'administration pour pouvoir assurer leurs livraisons. Il en fut ainsi pour l'extension de la culture du coton en Oubangui, au Tchad et dans le Sahel. L'équilibre de la production agricole traditionnelle précoloniale est détruit par cette soumission des pays aux productions exportables, au point que des réserves alimentaires disparaissent et que des famines se produisent.

Au début du XXe siècle, le pillage des matières premières est encore limité mais il se développera après la première guerre mondiale et surtout après la deuxième. De même l'exportation de capitaux en direction des colonies est encore faible : Elle se résume aux installations commerciales et à la première transformation de certaines matières. Le travail forcé, les très faibles salaires permettent aux colons et aux entreprises qui dominent le commerce colonial de réaliser des profits considérables. Protégés par l'appareil de répression coloniale et par des barrières commerciales et monétaires, les bourgeois colonialistes tels Lesieur (pour l'arachide du Sénégal et les oléagineux du Dahomey et du Togo), Boussac (et autres patrons du coton) édifient des fortunes gigantesques.

Le développement de la production industrielle dans les métropoles l'apparition de besoins grandissants en matières premières minérales (métaux comme lauxite, manganèse ; énergie comme pétrole, uranium) va conduire à la constitution d'importantes activités minières dans un grand nombre de pays coloniaux. Ce n'est pas que les pays capitalistes comme la France ne disposent pas de ressources minérales. Mais comme on le voit en France pour le charbon, le fer ou l'uranium, la logique du profit conduit à se tourner en priorité vers l'exploitation des ressources rapportant le plus de profits. Les colonies sont le lieu idéal : faible coût de la main d'oeuvre, ressources abondantes permettent d'effectuer l'écumage (exploitation des gisements les plus riches, à ciel ouvert quitte à gacher les autres en rendant leur exploitation ultérieure impossible) peu ou pas de rente minière à payer aux "propriétaires locaux". Ce mouvement s'amorce dans les années 30 et prend tout son essor après la deuxième guerre mondiale. Avec ce développement s'affirme de plus en plus massivement l'exportation des capitaux. En effet, pour réaliser ces productions minières, d'importantes installations industrielles sont nécessaires : extraction des minerais (forage offshore au Gabon, téléphérique pour le manganèse à

Moundou, premier traitement, infrastructure de transport (voies ferrées)). Mais ce "développement" économique reste typique de la domination française impérialiste : l'industrialisation comme précédemment l'activité agricole est orientée vers l'exportation et ne constitue en aucune façon la création d'une base économique indépendante.

L'important mouvement de résistance à cette exploitation en Asie (guerre du Viet-Nam), en Afrique du Nord (guerre du rif au Maroc de 1925 à 1933', en Tunisie en 1938 puis 1951 à 1954, en Algérie de 1954 à 1962) et en Afrique Noire (lutte du R.D.A jusqu'en 1950, guerre de l'UPC au Cameroun) renouant avec l'héroïque résistance de la période des conquêtes, amène la bourgeoisie française à "accorder" l'indépendance aux colonies d'Afrique, dans le cadre de la "communauté française" (à laquelle la constitution de 1958 fait toujours référence) et à organiser l'installation des gouvernements qui tirent leur pouvoir non de la volonté populaire mais de l'agrément de la métropole pour sauvegarder ses intérêts dans la zone d'influence : le néocolonialisme est né.

## II - Le néocolonialisme : voies nouvelles pour atteindre de vieux objectifs

Les indépendances fictives de 1960 n'ont pas aboli le caractère colonial de l'économie des pays africains, elles ont seulement substitué au pacte colonial qui faisait de ces pays une chasse gardée de la France le pacte de colonialisme collectif avec prédominance française, pacte qui fait des anciennes colonies françaises d'Afrique un vaste champ d'exploitation de l'ensemble du système impérialiste. Le néocolonialisme par son contenu est en effet le prolongement du colonialisme dont il ne diffère que par la forme. Les buts stratégiques du néocolonialismes sont identiques à ceux du colonialisme. Il n'y a que leur tactique qui diffère. L'économie des pays africains, contrôlés par les capitaux étrangers, notamment français, est assujettie aux besoins des pays impérialistes, la France en tête

Contrôle de l'économie: exemple des principaux produits :

les minerais africains sont totalement monopolisés par les capitaux français :

- pétrole : extrait du Gabon et du Congo il est totalement la propriété de Elf-Erap qui partagent le secteur du raffinage avec des sociétés anglosaxones, Shell notamment.

- manganèse : extrait du Gabon depuis 1962, est contrôlé à 60 % par Péchiney, Mokta, Ugine-Kullman et par quelques sociétés américaines (Bethléem Steel).

- l'uranium : monopole du Commissariat à l'énergie atomique français, ce minerai extrait du Gabon depuis 1961 et du Niger depuis 1971 est classé "produit stratégique" donc zone réservée par la France.

- labauxite : extraite du Cameroun est totalement contrôlée y compris dans sa transformation (alucam) par les capitaux français (Péchiney depuis 1960)

- les phosphates de Taïba (Sénégal) : sont contrôlés depuis 1960 par le Bureau minier de la France d'Outre-mer et le bureau des recherches géologiques minières (B.R.G.M.)

- la potasse de Holle (Congo) : extraite depuis 1968 par la C.P.C. est un monopole des capitaux français.

Pour ce faire les sociétés françaises ont investi 31,500 milliards de francs C.F.A. dans le manganèse gabonais (comélog), 104,323 milliards de francs C.F.A. dans le pétrole gabonais et 50 milliards de francs dans le pétrole congolais (par la seule société Elf-Sfafa, la société Shell a investi au Gabon 19,2 milliards de francs C.F.A.), 15,26 milliards dans les phosphates au Sénégal et 13,5 dans ceux du Togo. La potasse du Congo a connu un investissement de 25 milliards et l'uranium du Gabon 7,252 milliards et du Niger 11,2 milliards sont sous le même fait. Les contrats d'exploitation allant de 75 à 99 ans lient les

pays africains depuis 1958 à ces sociétés françaises, véritables sangsues des ressources minières africaines.

Cette même situation est notable dans l'agriculture où le café, le cacao, le bois, les arachides, le riz, les oléagineux sont dominés par les capitaux français dans leur exploitation et leur commercialisation. Le cas du coton est particulièrement remarquable. La "célèbre" société française "compagnie française des fibres textiles" (C.F.D.T.) a étendu son empire cotonier dans tous les états de l'ouest africain et d'Afrique centrale (sauf le Gabon et le Congo) où la culture du coton est possible. Il en est de même dans les industries de transformation, les banques etc. (10).

La structure du commerce extérieur :

Les Etats africains ex-français exportent brut ou semi-brut presque tout ce qu'ils produisent en matière première et importent en produits finis (dont le livre) tout ce qu'ils consomment depuis les produits les plus élémentaires comme les produits vivriers jusqu'aux biens manufacturés de consommation et d'équipement.

La structure des exportations est caractérisée par la faiblesse de la diversification des produits exportés. On note en effet que 80 à 90 % de la valeur de ces produits est composée d'une, deux ou trois matières premières : coton, élevage (Tchad, Haute-Volta, Niger), arachide, phosphate (Sénégal), café, cacao (Côte d'Ivoire), oléagineux

-----

(10) Le Crédit Lyonnais s'appelle "Union gabonaise de banque" au Gabon "Union Dahoméienne des banques" au Dahomey, "Société Tchadienne de dépôt et de crédit" au Tchad...



(Dahomey). Par ailleurs, la structure de ces économies est telle que la France (quoique sa part ait tendance à baisser) est de loin le principal client de ces anciennes colonies. En 1972 les achats français (à des sociétés françaises d'Afrique) ont représenté 34,2 % des exportations globales des anciennes colonies contre 60 % environ en 1960 (cette baisse de taux n'est pas significative sinon de l'intrusion de capitaux d'autres pays impérialistes car dans le même temps les achats français ont augmenté de 200 % en valeur.

La structure des importations est caractérisée par l'achat des produits finis, surtout français, surtout des biens de consommation de luxe destinés à la minorité formée par la France et les équipes au pouvoir (1 % de la population). Il s'agit des alcools, des produits textiles, des parfums, des télévisions, des automobiles, des avions de tourisme, des fruits et légumes frais des pays tempérés, des appareils ménagers etc. L'importation de biens d'équipement et de matériel ultra-modernes et extrêmement coûteux ne sert qu'au pillage des richesses naturelles africaines. La France a toujours été en tête des pays fournisseurs avec 44,3 % des importations totales des anciennes colonies en 1972 au lieu de 64 % en 1960. Dans les exportations et importations on trouve derrière la France : la C.E.E. et les U.S.A. La conséquence de cette structure du commerce est que les pays africains "vendent" à la France notamment à des prix de plus en plus bas des matières premières et leur achète en revanche à des prix de plus en plus élevés (la fameuse détérioration des termes de l'échange) ce qui aggrave toujours plus les conditions de vie des masses populaires africaines et les éloigne toujours un peu plus des achats de produits de luxe comme le journal ou le livre.

Les firmes capitalistes françaises dont les centres de décision se trouvent naturellement à Paris, Lyon, Bordeaux ou Nantes ne travaillent elles qu'en fonction de la métropole impérialiste. Leur souci est d'approvisionner en matières premières les usines mères situées hors d'Afrique et de trouver dans les marchés intérieurs africains un débouché pour les produits manufacturés venant de l'étranger, de la France notamment.

#### La structure des investissements.

Les "autorités" africaines prétendent qu'il n'y a pas d'épargne dans leur pays et qu'il faut tout attendre des dons du ciel, c'est-à-dire de "l'aide" des pays étrangers, notamment de la mère patrie : la France. De fait il ressort qu'en quinze ans 70 à 80 % des investissements réalisés dans ces pays (les bibliothèques et les acquisitions de livres n'y échappent pas) proviennent de l'étranger, notamment de la France. Les plans triennaux et quinquennaux africains sont toujours subordonnés aux investissements français et leur couverture invariable est toujours 60 % de fonds privés extérieurs, notamment français, 25 % de fonds publics extérieurs, notamment "l'aide française", 15 % de fonds publics nationaux. Aussi pour obtenir ces miettes de l'extérieur, les équipes au pouvoir multiplient les avantages, les privilèges fiscaux, les accords bilatéraux, (liant de plus en plus les pays à leurs exploités) et les codés des investissements les plus libéraux. Par ailleurs ces investissements extérieurs, notamment français, ces frais publics, soi-disant "aide" ne sont pas gratuits : ils sont destinés à être remboursés avec en plus des intérêts, ce qui entraîne une hémorragie de devises. Comme il en sort plus qu'il n'en rentre la conséquence directe est l'appauvrissement croissant du pays et la croissance de la dette extérieure. L'équipement des bibliothèques est rejeté alors aux calendes grecques.

### La structure monétaire des états africains.

Les pays africains ex-français, reliés à la zone franc, sont soumis à la stricte discipline et aux rigueurs d'un système monétaire qui est tout à l'avantage de la France. La zone franc date de 1945. C'était une union monétaire organisée entre la France, les colonies d'Afrique, du Pacifique et d'Indochine. Mais si depuis 1945, à la suite des "indépendances" des anciennes colonies, la zone franc a beaucoup évolué pour les états de l'Indochine qui ont rompu leurs relations monétaires avec la France et pour la Guinée (dont on annonce le retour prochain dans la zone franc) la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et plus ou moins la Mauritanie qui ne sont plus membres de la zone franc mais seulement associés (pas de comptes d'opérations auprès du Trésor français mais seulement des comptes d'avances), en revanche, en ce qui concerne les ex-colonies françaises d'Afrique Noire, la situation est pratiquement la même que celle du système originel à savoir :

- la convertibilité libre des monnaies à un taux d'échange fixe
- une unité de trésorerie : le trésor français reçoit toutes les disponibilités en franc français des instituts d'"émission" africains (un pour l'Afrique centrale, l'autre pour l'ouest africain) où la France participe à la gestion.

L'office des changes de chaque ancienne colonie doit obéir aux ordres de l'office de change de Paris et toutes les devises des pays africains sont centralisées à Paris où existe un "pool" de devises : les pays africains possèdent un droit de tirage qui leur donne la possibilité d'effectuer des achats en dehors de la zone franc mais pratiquement il faut faire une demande pour pouvoir acheter (même des livres) hors de France. (zones sterling, dollar, rouble ou yen). A l'intérieur de

la zone franc, par contre, tous les transferts sont libres et les parités fixes assurent librement et de façon illimitée la conversion des monnaies. Les conséquences en sont importantes :

- c'est à des milliers de kilomètres, à Paris, que se décide le sort des "monnaies" africaines et partant de leurs économies, les privant de la maîtrise de toute politique monétaire

- le C.F.A. étant étroitement lié au franc français il y a une transmission automatique des fluctuations de la monnaie dominante sur les autres. La dévalorisation du franc français par exemple entraîne automatiquement celle des monnaies satellites. Il ne s'agit même pas d'une transmission des fluctuations d'une monnaie sur l'autre, en fait c'est la monnaie française qui circule dans les anciennes colonies sous une forme différente

- la zone franc favorise la pénétration du capital français en Afrique et la sortie des devises tant et si bien que les sorties de devises d'un pays comme le Gabon sont très largement supérieures aux apports français notamment à "l'aide", de telle sorte que certains auteurs économistes français en sont même venus à se demander "qui aide qui ?"

- l'intégration économique des anciennes colonies est ainsi maintenue par le contrôle direct que la France exerce sur les relations commerciales et leurs échanges monétaires. Elle les oblige à ne développer leurs relations d'échange qu'avec elle et à leur détriment et les contraint en fait à se spécialiser dans l'exportation des matières premières et dans l'importation des produits manufacturés. L'emprise économique trouve son couronnement dans l'emprise politique.

### III - L'emprise politique de la France sur ses anciennes colonies -

---

La presse dévoile quelquefois, à l'occasion d'un scandale, comme "les barbouzes de Foccart" un pan du contrôle politique de la France sur ses anciennes colonies. EN fait une structure économique dominée dans ses moindres tissus par un pays extérieur ne peut manquer d'avoir des répercussions. La politique des pays africains "ex-français" - qu'ils se disent adeptes du libéralisme (Gabon, Côte d'Ivoire), du socialisme africain (Sénégal, Guinée) ou du marxisme léninisme (Congo Brazzaville Dahomey) - assurent dans ses grandes lignes les intérêts de la France. L'absence de réaction des gouvernements installés au pouvoir en Afrique après la vente des réacteurs nucléaires par le grand "ami" français au pire ennemi des peuples africains, l'Etat raciste et faciste d'Afrique du Sud, silence qui suit la réunion autour du président français des chefs d'Etat des anciennes colonies, est révélateur de l'asservissement de ces équipes à leur maître français.

Le contrôle politique français s'exerce de mille manières dans les anciennes colonies. Sous le fallacieux prétexte de "l'assistance technique" le gouvernement français délègue auprès de chaque chef d'Etat, chaque ministre, chaque chef de secteur de l'armée, de la gendarmerie, de la police, des "conseillers techniques" dont la mission est de veiller à la sauvegarde des intérêts des capitalistes français. Par ailleurs l'armée, la police, la sûreté nationale sont totalement équipées et dirigées par la France et ses conseillers techniques. En politique extérieure c'est le même alignement fidèle qui voit des chefs d'Etat africains des anciennes colonies rivaliser de "dialogue" avec l'Afrique du Sud où les capitaux français sont particulièrement bien implantés. Foccart, à sa sortie du gouvernement français, est entré tout de suite dans le cabinet privé de Bongo (Gabon) pour ce type de mission.

Personne à l'étranger ne se fait par ailleurs d'illusions sur les élections-bidon de 99 % sur les 99 % de votants pour les partis uniques des anciennes colonies françaises, après les dernières évictions de Tsiranana (Madagascar), Hama Ni Déori (Niger) et Tombalbaye (Tchad).

Que la France installe et déstabilise à sa guise les gouvernements des anciennes colonies d'Afrique n'est un secret pour personne. Aucun mouvement des armées africaines ne peut se faire sans le su et l'accord des officiers français qui les dirigent dans toutes les structures, aussi aucun putsch ne peut être organisé lorsqu'il n'est sinon organisé, du moins contrôlé par l'Elysée. L'absence ou la présence de Foccart (dont la presse a fait un deus ex machina) n'y change rien, l'importance de l'emprise dépassant le cadre d'une personne. Si - cas d'exception - un changement incontrôlé se produit, des brigades françaises d'intervention rapide basées dans toutes les anciennes colonies françaises d'Afrique, appuyées par la deuxième division aéroportée de Bordeaux interviennent dans les 24 heures. Le Gabon en a fait la triste expérience où le putsch des officiers pro-américains gabonais de 1964 a provoqué dans les 24 heures un bombardement en règle de la capitale gabonaise, l'arrivée massive des parachutistes et des chars français et réinstallé leurs hommes de main Léon Mba après un bain de sang. La presse française a beaucoup plus parlé de la Tchécoslovaquie que de l'intervention française au Gabon en 1964. A ce jour les troupes françaises d'occupation sont encore au Gabon comme dans bien d'autres pays qui se prétendent indépendants.

La situation politique et économique entraîne nécessairement certaines conséquences sur le plan social et culturel. Elle crée des conditions d'existence et détermine des modes de vie à la ville et à la campagne. Elle se reflète également dans la politique culturelle de

divres états, et le comportement des populations vis à vis de la culture en général, et de la lecture en particulier.

#### IV - La situation sociale -

Les indépendances formelles des années 1960 ont hissé au devant de la scène politique africaine une minorité de gens, chargés de la gestion des affaires. Certains occupaient déjà des positions élevées dans l'administration coloniale. D'autres sont issus des Universités et des Grandes Ecoles, et leurs titres leur ont servi de tremplin aux hautes sphères politiques et administratives. Les uns et les autres tirent de leurs fonctions l'essentiel de leurs revenus: forts salaires, détournement de fonds publics, commissions diverses, actions dans quelques sociétés. Bien que certains soient liés à de grands trusts internationaux, leur base économique est généralement faible. Il n'empêche qu'ils mènent un train de vie sans rapport avec leurs revenus officiels et surtout, comme nous le verrons, avec la grande misère des populations. Une autre catégorie est constituée par ceux qui ne font pas de la politique et de la haute administration un métier et une source d'accumulation du capital. Mais ils trouvent leur intérêt dans le type de politique en place actuellement. Préoccupés de se constituer une base économique, ils servent de courroie de transmission, achètent aux sociétés étrangères des produits finis qu'ils revendent avec des bénéfices exorbitants. Eux aussi vivent dans l'abondance.

A l'opposé de ces deux classes - bourgeoisie politico-bureaucratique et bourgeoisie compradore - l'écrasante majorité de la population vit dans des conditions "d'extrême pauvreté" (11), autant à la ville qu'à la campagne. Les villes regorgent de chômeurs dont il est difficile

-----  
(11) Meister Albert op. cit. p. 164.

dévaluer le nombre en raison de l'importance du sous-emploi et du chômage déguisé. Ce phénomène s'aggrave sans cesse, alimenté par l'exode des masses rurales fuyant la misère de la campagne. Naturellement les chômeurs ne disposent pas du minimum vital et s'adonnent pour survivre au gangstérisme et à la prostitution. Ils servent également de réserve à la bourgeoisie politico-bureaucratique qui recrute des hommes de main à peu de frais. Les ouvriers et les manoeuvres ne connaissent guère un sort meilleur, devant se contenter de salaires extrêmement bas et dérisoires. Il existe en théorie un salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) mais ni l'Etat ni les sociétés privées ne se préoccupent de le respecter. Au Dahomey par exemple le SMIG est officiellement fixé à 360 F. C. F. A. (soit 7,20 F. F.). Mais à la société dahoméenne de Kénaf (SODAK) société semi-publique où l'état détient une forte participation, le salaire journalier du manoeuvre est de 50 F CFA (soit 1,00 FF). De façon générale un ouvrier ou un manoeuvre gagne par jour entre 125 F CFA et 50 F CFA (11). A peine capable de résoudre les questions de sa subsistance et de celle de sa famille, il doit encore s'acquitter de toutes sortes d'impôts, dont la taxe dite civique. Il est courant que l'Etat organise de grandes opérations de police pour contraindre ouvriers et manoeuvres à lui verser impôts et taxes, allant jusqu'à opérer emprisonnements, tortures et saisies. Pour recouvrer leur liberté ou celle de leurs proches arrêtés en leur absence, ils sont obligés d'avoir recours aux prestations d'usuriers dont la plupart sont généralement des responsables de l'Etat. Les petits et moyens fonctionnaires bénéficient en principe d'une certaine garantie sociale, mais diverses conditions en diminuent la portée et en font même un privilège. Les salaires ne

-----  
(11) D'après l'Association des Etudiants Dahoméens en France (A.E.D.)  
Réalité économique du Dahomey. Séminaire du 24 mars 1975. p. 51.

correspondent pas au coût de la vie, et leur versement est irrégulier. Ils ne suffisent pas pour faire face à de multiples obligations et responsabilités, en particulier sur le plan familial. En effet le fonctionnaire garde de solides attaches avec ses parents à la campagne et ceux-ci s'en remettent à lui pour résoudre les nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est lui qui reçoit et héberge tous les siens qui sont contraints de fuir la campagne. Certains n'ont de relation de parenté avec lui que l'appartenance à un même village, ou à une même région, ou encore de lointains liens de sang dont il n'est pas commode de chercher à vérifier le fondement.

Dans de nombreuses Zones rurales où le niveau de la demande extérieure et l'absence d'infrastructure n'ont pas permis à l'impact extérieur d'exercer son pouvoir d'entraînement, ni facilité la diffusion des ferments modernistes, les paysans conservent un mode de vie lié à la persistance d'un type d'économie d'auto-subsistance. Mais dans la plupart des cas les campagnes ont été investies par les sociétés dites d'intervention qu'imposent la culture des produits d'exploitation au détriment des produits vivriers. Les paysans sont d'autant plus incités à cultiver ces produits, qu'ils doivent payer de lourds impôts en argent et que les sociétés d'intervention leur offrent l'illusion de leur procurer des numéraires. En réalité la vente des produits ne permet jamais de gagner que le strict minimum et bien des fois se solde par des dettes vis-à-vis des sociétés d'intervention. Pour survivre et faire face aux pressions fiscales, nombre de paysans sont obligés de recourir à l'usurier du village qui impose des taux d'intérêts exorbitants, prend en gage des champs et même des enfants. La vie à la campagne est extrêmement difficile et la famine<sup>a</sup> fait son apparition. Il s'agit d'un phénomène nouveau, issu du bouleversement de l'équilibre

des sociétés traditionnelles qui sur la base d'une activité d'auto-consommation , équilibre qui manifestait un rapport très favorable entre la population d'une part et les richesses agropastorales d' autre part. Autrefois la famine n'apparaissait qu'en cas de cataclysme dans les régions sahel-sahariennes. Refusant la paupérisation et la misère, les jeunes, en particulier ceux qui ont reçu quelques rudiments d'instruction croient trouver refuge dans les villes. En réalité comme nous l'avons vu ils y vont grossir la masse des chômeurs. Les difficiles conditions de vie des populations à la ville comme à la campagne, sont encore aggravées par l'absence ou la rareté d'infrastructures sanitaires quand bien même les maternités et les dispensaires existent, ils manquent d'équipement, de personnel et de médicaments.

Il apparaît que pour la grande majorité des populations de l'Afrique Noire ex-française, la préoccupation essentielle est la survie. Après des heures de dur labeur, il faut encore faire face à la maladie, à la sous-alimentation, aux poursuites des gendarmes et aux contraintes des usuriers. Dans ces conditions toute activité qui ne contribue pas à assurer la subsistance est perçue comme inutile. Il en est ainsi de la lecture. Au reste nous verrons que les masses rurales ne sachant ni lire ni écrire sont exclues de la lecture telle qu'elle est actuellement conçue. Nous verrons également que les bourgeois politico-bureaucratiques et compradres bien que disposant de moyens matériels et intellectuels d'accès à la lecture sont davantage préoccupés d'élargir et de renforcer leur base sociale et économique au moyen d'intrigues, de prébendes etc.

#### V - La situation culturelle -

C'est apparemment le domaine qui a le rapport le plus direct avec la lecture. Nous l'étudierons sous l'angle des motivations de l'Etat,

de l'enseignement, de la linguistique et de l'écriture. Tous les Etats de l'Afrique Noire ex-française sont membres de l'UNESCO. A ce titre ils ont souvent l'occasion de tenir des discours savants sur leur action culturelle. Le Sénégal, le Cameroun et le Togo ont même fourni des études sur leur politique culturelle, dans le cadre de la collection "Politiques Culturelles : Etudes et Documents" éditée par l'UNESCO. Toutes ces activités et celles développées au cours de multiples festivals ont pour objectif de dissimuler la réalité aux yeux de l'opinion internationale. Elles présentent les Etats Africains comme préoccupés de développer la personnalité de l'africain, de réhabiliter et de sauvegarder le patrimoine culturel africain etc. Les slogans de recours ou de retour à l'authenticité ancestrale participent de la même veine mystificatrice. En réalité les gouvernements de l'Afrique Noire ex-française ne reconnaissent d'autre culture que celle de l'ancienne puissance coloniale, dont ils garantissent la permanence de l'influence et du rayonnement. Les accords de "coopération" culturelle conclus généralement avant la proclamation des indépendances - c'est-à-dire entre la France et ses colonies - fixent le cadre juridique de cette politique culturelle. Ces accords indiquent clairement que l'enseignement dispensé dans les pays africains doit être un "enseignement de caractère français". Ils ont imposé le français comme langue officielle et s'en remettent aux centres culturels étrangers en matière de lecture et d'animation. C'est en vertu de ces accords que le gouvernement français a pu ordonner des enquêtes sur le livre et la lecture publique dans certains pays africains, en les inscrivant dans le cadre d'une action culturelle qui vise à "faire connaître les réalisations de la France" et à "aider un peuple lié (à la France) par la langue, par la formation de ses cadres dans l'élaboration de son propre épanouissement culturel."<sup>(12)</sup> Naturellement cet "épanouissement culturel" ne s'entend pas comme la pleine capacité laissée à ces peuples d'assumer leur héritage collectif de comportements, d'idées

-----  
(12) N. Heissler. op. cit.

et d'objets matériels en vue d'une réelle adaptation à leur milieu et leurs manières autonomes de sentir, de penser, de s'exprimer et d'agir. Il ne s'agit pas de permettre que ces peuples définissent eux-mêmes et de façon consciente leur propre mode de vie. Il s'agit plutôt de les amener à trouver leur épanouissement dans la culture française, à penser, à s'exprimer et à vivre comme des français. C'est à cette tâche que s'emploient les gouvernements des divers pays d'Afrique Noire ex-française. Comme nous le préciserons, les dirigeants de ces pays sont totalement acquis à l'idée qu'une culture peut être supérieure à une autre et en l'occurrence que la culture française est supérieure à celle des peuples africains. "Aliénés et dépersonnalisés" ils sont des êtres "diminués et pétris de complexes" (13), complexes d'infériorité vis-à-vis des valeurs étrangères mais mépris profond pour la culture africaine. Les gouvernements se donnent pour mission d'étouffer l'identité et la personnalité de l'Afrique au profit de l'étranger, à <sup>qui ils</sup> abandonnent la tâche d'éducation. Cependant ils ne prennent même pas les mesures pour répandre effectivement la culture française qui les obnubile à travers toutes les régions et toutes les couches sociales. Ils craignent et se méfient d'une telle entreprise ; en effet ils s'imaginent par exemple que l'opposition catégorique et résolue des intellectuels en général, des élèves <sup>et</sup> étudiants en particulier, à leur politique anti-nationale et anti-populaire, est la copie de ce qui se passerait en France et la conséquence de l'enseignement de caractères français. Quand ils ne manifestent pas une hostilité aussi nette vis-à-vis de la diffusion massive de la culture étrangère, ils considèrent le secteur culturel comme improductif et sans intérêt. De ce point de vue les

-----  
(13) Pathé Diagne. Pour l'unité Ouest-africaine : micro-état et intégration économique. Paris, Editions Anthropos, 1972. p. 28.

budget culturel sont extrêmement faibles et sont toujours menacés de réduction à la moindre difficulté d'équilibre budgétaire (14).

Au total les gouvernements de l'Afrique Noire ex-française nourrissant un mépris systématique pour les valeurs culturelles africaines et n'admettant que celles venues de l'étranger, s'opposent par tous les moyens à l'épanouissement culturel indépendant des masses populaires. Mais bien que dévoués à la cause du rayonnement culturel français c'est avec parcimonie qu'ils en assurent la diffusion. La situation dans l'enseignement nous en donne une illustration.

#### L'enseignement.

Dans ses objectifs comme dans ses caractères généraux, l'enseignement dans les pays de l'Afrique Noire ex-française n'est que la simple continuation de l'enseignement colonial.

S'opposant à ceux qui prétendaient que l'enseignement dans les colonies s'inscrivait dans le cadre d'une certaine "mission civilisatrice de la France", des représentants autorisés de la colonisation ont clairement défini les véritables objectifs de l'entreprise. Tel le gouverneur général Brevie qui a déclaré devant le Conseil de gouvernement de l'Afrique occidentale française : "le devoir colonial et les nécessités politiques et économiques imposent à notre oeuvre une double tâche : ... former des cadres indigènes qui sont destinés à devenir nos auxiliaires dans tous les domaines... assurer l'ascension d'une élite soigneusement

-----  
(14) A. Meister. op. cit. p. 108.

choisie... éduquer la masse pour la rapprocher de nous et transformer son genre de vie... au point de vue économique préparer les producteurs et les consommateurs de demain" (15).

Dans le "Bulletin de l'Education A.O.F." de juin 1917 le gouverneur Maurice Delafosse précise qu'il s'agit de "faire adopter aux gens du pays cette civilisation étrangère pour laquelle ils manifestent... un misonéisme bien difficile à vaincre". Ainsi l'éducation était officiellement présentée comme une arme d'oppression et de dépersonnalisation. Qu'en a-t-il été dans les faits ? L'enseignement colonial a été caractérisé par son souci de sélection et par son parti pris. Dans le journal officiel de l'A.O.F. de mai 1924 le gouverneur général Roume considère que l'instruction est une chose précieuse, dont il faut limiter consciemment le bénéfice à une minorité soigneusement choisie. Cette minorité sera recrutée parmi les fils de chefs et de notables car l'administration coloniale appuyait son autorité sur les chefs et se préoccupait de "renforcer le prestige qui s'attache à la naissance du respect que confère le savoir". Un arrêté du 10 mai 1924 réorganisant l'enseignement en A.O.F. stipule que "la fréquentation scolaire revêt un caractère obligatoire pour les fils de chefs et de notables". Du reste l'une des premières écoles créées au Sénégal avait été dénommée "Ecole des otages". Par la suite l'enseignement a été étendu à d'autres couches de la population mais le principe de sélection a été strictement maintenu. C'est seulement dans les grands centres que l'on rencontrait des Ecoles Régionales où les écoliers préparaient le Certificat d'Etudes Primaires Indigène (C.E.P.I.). Il existait une école primaire supérieure par colonie,

-----  
(15) Cité par l'Association des Etudiants Dahoméens en France (A.E.D.)  
Séminaire sur la culture et l'enseignement comme facteur de libération  
Antony 1970.

préparant en deux ans les titulaires du C.E.P.I. à des postes subalternes. Quelques Ecoles Normales formaient en trois ans les meilleurs élèves des Ecoles Primaires Supérieures à des fonctions d'Instituteur Indigène, d'interprète, de chef etc. L'enseignement supérieur était jugé dangereux et son accès impossible, sauf à une infime minorité dont les parents pouvaient supporter les études en France. Après la deuxième guerre mondiale, les Ecoles Primaires Supérieures furent remplacées par des collèges modernes préparant au Brevet Elémentaire. Quelques collèges classiques et lycées furent également créés. L'enseignement supérieur fut introduit en avril 1950 par la création de l'Institut des Hautes Etudes de Dakar. Mais ce dernier ne dispensait pas tous les enseignements et ne s'occupait que des premières années du cycle supérieur. De nombreux témoignages des étudiants et du grand conseil de l'A.O.F. concordent sur le manque total d'équipement et le bas niveau du personnel enseignant.

En ce qui concerne son contenu, l'enseignement était dominé par la France <sup>comme</sup> symbole de la civilisation. Il était donné exclusivement en langue française. L'arrêté du 10 mai déjà cité soulignait "le français est seul en usage dans les écoles. Il est interdit de se servir avec les élèves des idiomes du pays". La "Conférence Africaine Française" tenue à Brazzaville en 1944 et qui prétendait libéraliser le régime colonial, affirmait au point n° 3 de ses recommandations : "l'enseignement doit être donné en langue française, l'emploi pédagogique de dialectes locaux étant absolument interdit aussi bien dans les écoles privées que dans les écoles publiques" (16). Après s'être longtemps demandé s'il

-----  
(16) La Documentation française. Notes et Etudes Documentaires.  
L'enseignement dans les territoires d'Outre-mer et territoires associés  
19 juillet 1954. n° 1 896.

convenait d'enseigner l'histoire "aux indigènes des colonies en particulier aux noirs d'Afrique" le gouverneur général Roume a indiqué en mai 1924 que "tout l'enseignement de l'histoire et de la géographie doit tendre à montrer que la France est une nation riche et puissante, mais (généreuse) et n'ayant jamais reculé devant le sacrifice... pour apporter aux peuplades sauvages avec la paix, les bienfaits de la civilisation". Les héros de la résistance à la pénétration française étaient présentés dans les manuels comme des chefs barbares. Dans les collèges modernes et les lycées les programmes étaient les mêmes qu'en France et sans rapports avec la réalité vécue par les jeunes africains. Après les indépendances formelles des années 1960 l'enseignement a conservé ses fonctions d'oppression et de dépersonnalisation. Nous avons indiqué plus haut les motivations et les préoccupations fondamentales des gouvernements africains en matière de culture et d'éducation. Elles sont particulièrement valables pour l'enseignement qui, s'inscrivant dans la droite ligne de l'enseignement colonial et se proposant d'en assurer la continuation, en a gardé les caractéristiques essentielles : la sélection et l'inadaptation au milieu et aux besoins africains. En général les lois des divers pays stipulent que l'enseignement y est laïc et gratuit et qu'il assure à tous les enfants des conditions égales devant l'instruction. Mais ces dispositions sont totalement théoriques et la réalité est autre. En effet l'Etat n'investit pratiquement pas dans la construction et l'équipement d'écoles, en particulier à la campagne. Parfois il se décharge sur les collectivités locales dans cette tâche alors que celles-ci ne disposent pas de moyens matériels et manquent de motivations. Quand elles font l'effort de bâtir des salles de classe, l'Etat est incapable de leur fournir des enseignants. Par ailleurs il n'est entretenu aucune campagne pour intéresser les paysans à envoyer leurs enfants à l'école : on procède comme si le besoin d'instruction était inné et naturel et que ceux qui n'y manifestent pas d'intérêt le font de manière

délibérée et doivent être abandonnés à leur sort. De ce fait, même aujourd'hui de nombreuses personnes sont totalement ignorantes de ce qu'est une école et considèrent cette institution avec indifférence, méfiance et parfois terreur. Du reste en maintenant à la campagne certains modes de production l'Etat prévient et empêche tout intéressement à l'école. Comme note R. Jaulin " savoir lire et écrire... sont des instruments dont la raison, la valeur ne sont que dans les impératifs du milieu" (17). L'Etat entretient également des disparités sur le plan de la répartition géographique de la population scolaire, les régions jugées sans rentabilité économique immédiate étant systématiquement délaissées. La même discrimination s'observe au niveau de la répartition par sexes, un grand écart séparant partout la proportion de garçons et de filles scolarisés au détriment des filles, en particulier dans les zones où persistent avec vivacité des structures féodales oppressives et obscurantistes. Enfin les établissements privés confessionnels ou non, assurent une part prépondérante dans l'enseignement primaire et secondaire où ils font payer des pensions très élevées. Tous ces éléments établissent que l'enseignement ne concerne qu'une infime minorité de la population. Ceux qui réussissent à s'inscrire dans une école doivent encore affronter de multiples obstacles dont les examens ne constituent pas les moindres. Ces examens ne servent pas fondamentalement à sanctionner un niveau d'étude mais à opérer la sélection. Leur multiplicité en est un témoignage. L'inadaptation de l'école au milieu, que nous observerons tantôt, constitue un autre facteur d'abandon précoce des études et conséquemment un moyen efficace de sélection. Pour illustrer notre propos sur le caractère sélectif de l'enseignement néo-colonial et en particulier sur le rôle des examens nous reproduisons un tableau qui concerne le Cameroun (18).

-----  
(17) R. Jaulin. La paix blanche. Paris. Seuil. 1970 p. 56.

(18) David Kom. Le Cameroun : Essai d'analyse économique et politique. Paris. Editions Sociales. 1971 p. 113.

Rapport des effectifs selon les différents cycles			
Cycles	Année scolaire		
	1963-1964	1964-1965	1965-1966
Primaire	551 888	556 416	609 463
Sixième	6 035	7 722	8 486
Troisième	2 887	3 636	3 752
Admis au BEPC	2 127	1 659	1 969
Seconde	863	1 183	1 390
Reçus au BAC	172	195	175

En ce qui concerne les programmes l'enquête de Heissler constate à propos du Sénégal que "dans l'ensemble (ils) restent plus proches de l'enseignement français que des réalités sénégalaises". Cette remarque est juste et valable pour tous les pays que nous étudions. Certes divers aménagements ont exclu les aspects les plus choquants. Ainsi les manuels scolaires ne traitent plus ouvertement de "nos ancêtres les gaulois" (19). Mais ces aménagements ne touchent pas à l'essentiel. La langue française demeure obligatoire et n'est même pas classée comme

-----  
 (19) N. Heissler. op. cit. p. 131.

langue étrangère. On continue d'enseigner la morale, et le savoir-vivre... comme s'il en existait d'universel qui ne soit pas le produit du milieu social de chaque peuple et qui évolue dans le même temps. Un accent particulier est mis sur les matières générales et quand l'Etat veut former des spécialistes il donne la priorité aux Administrateurs et aux Gestionnaires. Au total l'enseignement se veut un copie du système français, mais il s'agit d'une mauvaise copie. Il s'en suit des rendements extrêmement médiocres, des retards scolaires, une insuffisance de personnel enseignant et de salles de classe. Mais l'aliénation culturelle se manifeste également dans l'attitude à l'égard des Cultures nationales.

#### L'étouffement des cultures nationales.

Chaque état néocolonial met un point d'honneur à constituer des troupes de chants et de danses pour les représenter dans les festivals à l'étranger. Cela donnerait à penser qu'il se préoccupe de la promotion du patrimoine culturel national. Mais le simple fait que ces troupes sont caractérisées de "folkloriques" indique clairement la fonction à laquelle elles sont destinées; amuser et distraire les gouvernants et les étrangers, satisfaire les complexes des uns et les préjugés des autres. Nous avons déjà indiqué que le gouvernement de l'Afrique Noire ex-française n'a que mépris pour les valeurs africaines et oeuvrent à leur stagnation et à leur liquidation. Examinons sous ce rapport la question de la langue et de l'écriture.

#### La langue -

Nous avons observé que dès l'origine de la colonisation et jusqu'aux indépendances formelles la France a interdit de façon catégorique tout usage des langues africaines dans l'enseignement. Actuellement le français est maintenu comme langue officielle, en même temps que l'anglais au Cameroun, mais jamais avec une langue nationale. Divers arguments sont avancés pour justifier cet état de choses. Par exemple chaque pays africain serait une "mosaïque" de dialectes sans relations

les uns avec les autres et le français serait un facteur d'unification à l'échelle nationale et régionale. Cette thèse est défendue par P.J. Franceschini dans *Le Monde* du 17 octobre 1973 : "... l'atout principal et l'argument irréfutable du français en Afrique est politique. Si elles veulent affirmer leur identité dans les frontières héritées de la colonisation... la plupart des jeunes nations sont contraintes de développer cette langue seconde qu'est le français". Elle est systématisée par Auguste Viatte qui affirme : "... la diffusion du français semble la condition nécessaire de la paix intérieure" (20) et puis, comparant la politique coloniale anglaise à la politique française : "... le partage en états plus restreints mais reliés par une langue universelle s'est révélé plus favorable que la méthode inverse à l'épanouissement des nouvelles nations" (21) Citons enfin Jacques Cellard qui estime que "la langue du colonisateur apparaissait comme le plus efficace des moyens de cohésion des ethnies et d'administration des territoires" (22). Il est vrai que les structures socio-économiques de l'Afrique Noire pré-coloniale n'ont pas favorisé le développement de langues véhiculaires sur de grandes échelles. D'autre part le découpage colonial de Berlin en 1885 s'est fait sur des bases arbitraires, sans aucun souci de maintenir ensemble les peuples qui avaient la même langue. Cependant il convient de faire quelques remarques. Le colonisateur n'a pas seulement imposé le français comme langue d'administration et d'enseignement : il a aussi et surtout prohibé tout usage de langue nationale. D'autre part l'administration coloniale britannique qui se trouvait dans les mêmes conditions historiques en Afrique a cependant autorisé l'usage des langues africaines sans se

-----

(20) Auguste Viatte. *La francophonie*. Paris. Larousse. 1969. p. 109.

(21) *Idem*.

(22) *Le Monde*, 6 avril 1971.

renier pour autant. Ainsi le Swahili a été transcrit dès les premières années de la colonisation britannique en Afrique orientale et sert aujourd'hui à relier des millions de personnes dans la région. Enfin comme le note Jacques Cellard dans *Le Monde* du 6 avril 1976 : "même là où existait au moins une langue véhiculaire, à Madagascar par exemple, et même quand les tentatives d'alphabétisation en langue nationale se manifestaient, au Sénégal en 1825, en particulier, le mot d'ordre restait : assimilation et francisation, sans nuances ni problèmes". Ces observations détruisent l'hypothèse selon laquelle l'imposition du français comme langue exclusive aurait été dans l'intérêt de l'unité des nations africaines. Cependant un autre argument prétend que l'Afrique Noire est prédestinée à la langue française. C'est le point de vue de Gérard Tougas : "la culture française par ce qu'elle implique d'équilibre entre les facultés créatrices et l'enracinement au cosmos, répond aux aspirations profondes de l'âme noire. Quel homme sent plus intensément les forces telluriques que l'Africain ? L'Amérique, décuplée, précipite l'africain dans le vertige. Les pays restés dans l'orbite culturelle de la France peuvent tenter l'aventure du modernisme sans pour autant renoncer à leur passé"... (23)

Louis Jean Calvet a mis à nu le caractère "raciste" d'un argument qui présuppose l'attribution à telle ou telle fraction de l'humanité de la "raison", à telle autre de l'"émotion" et la proclamation de l'existence d'une "âme noire" qui serait définie par certaines "aspirations profondes" (24). En fait la prohibition stricte des langues africaines et l'imposition du français s'inscrivent dans le cadre des objectifs et des méthodes de la domination française. Elles visent contradictoirement d'une part à empêcher l'unification de la pensée des peuples africains dominés et

-----  
(23) G. Tougas. *La Francophonie en péril*. Montréal 1967. p. 167.

(24) L. J. Calvet. *Linguistique et colonialisme. Petit Traité de glottologie*.

la constitution de véritables nations, et d'autre part à garantir l'intégration et l'assimilation des africains. Il n'y a pas de culture sans communication entre les différentes régions d'un pays et les diverses classes d'une société et la langue, réalité immédiate de la pensée et conscience réelle pratique, constitue le moyen privilégié de la communication sociale. Staline définit la langue comme un élément constitutif essentiel de la notion de nation. "la nation est une communauté stable, historiquement constituée, de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique, qui se traduisent dans la communauté de culture...; l'absence même de ces indices suffit pour que la nation cesse d'être nation" (25). La France a délibérément choisi de cantonner chaque "tribu" dans son système linguistique et d'avoir en face d'elle une mosaïque de petites langues et en définitive de groupes sociaux. Cependant ayant choisi de prendre appui sur les "élites" pour gouverner, elle veille à conditionner ceux-ci par le contrôle de leur mode de pensée. La Grande Bretagne poursuivait les mêmes objectifs dans ses colonies, mais elle avait choisi d'autres voies consistant à ne pas bouleverser les structures socio culturelles locales mais plutôt à les utiliser. La France pour sa part avait choisi la négation pure et simple de l'Afrique et l'assimilation : " l'assimilation n'avait qu'une signification négative ; elle supprimait ignorait les structures politiques proprement africaines, la culture africaine, pour substituer les structures coloniales, l'enseignement colonial, cela était "français" sans doute mais profondément différent de ce qui existait sur la même place en métropole (26)".

Après les indépendances formelles la politique d'oppression

-----

(25) Joseph Staline. Le marxisme et la question nationale. Tirana : éditions Naim Frashëri. 1968 p. 13.

(26) J. Suret-Canale. L'Afrique Noire occidentale et centrale. T. II. Paris, Editions Sociales. 1964. p. 116.

culturelle et d'imposition de la langue française à trouver refuge derrière la francophonie. L'idée a été officiellement lancée en 1964 par quelques chefs d'Etat africains, dont Léopold Sedar Senghor, <sup>du Sénégal.</sup> Elle se concrétise dès 1966 par la création du "haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française" et en 1970 de l'agence de coopération culturelle et technique. Cette dernière regroupe 25 pays "francophones" dont l'ensemble des anciennes colonies d'Afrique Noire à l'exception de la Guinée. Maurice Houis répartit les pays de l'agence en trois catégories (27) :

- pays dans lesquels la langue française est très majoritaire : par exemple la France

- pays dans lesquels le français est l'une des langues officielles au sens juridique du terme : c'est le cas de la Belgique, du Canada, du Luxembourg et de la Suisse

- pays dans lesquels le français est la seule langue officielle mais existe conjointement à des langues naturelles parlées par le peuple : c'est le cas des pays qui intéressent notre étude.

En réunissant dans une même agence des pays aux situations linguistiques aussi différentes, en mettant ensemble des peuples qui luttent pour conserver leur identité culturelle - comme ceux du Québec, du Jura Suisse et de la Belgique Wallone - et des peuples pour qui le français est une langue étrangère d'imposition, la France peut poursuivre entre autres sa politique d'oppression culturelle dans des conditions d'ambiguïté et en apparence de neutralité. Elle entend continuer à masquer les réalités linguistiques de l'Afrique Noire, accréditant l'idée que les peuples africains "parlent habituellement le français" (28). Il n'en est

-----  
(27) Maurice Houis : La francophonie africaine in le Français dans le monde n° 95. mars 1974.

(28) cf. la définition de "francophonie" dans le dictionnaire Robert.

rien en réalité. En l'absence de toute statistique d'ensemble, on peut établir des approximations sur le nombre d'africains parlant le français. Sur la base d'une étude de ce genre, L.J. Calvet affirme qu'environ 5 % d'africains peuvent s'exprimer en français. Pour sa part, Jacques Cellard note dans son article déjà cité qu'au Sénégal et en particulier à Dakar "la lingua della casa" est "le français pour moins d'1 % de la population". Par contre existent dans les divers pays et régions des langues véhiculaires suffisamment dynamiques pour servir de liens entre les diverses communautés sans porter préjudice à l'identité des groupes. Il en est ainsi du Haoussa au Niger, du Sango en Centre Afrique, du Wolof, au Sénégal, du Bambara au Mali, du Dikola en Côte d'Ivoire, du Sara au Tchad etc. Leur promotion est possible à court terme, au moyen d'une politique de recherche sur leurs structures et d'étude des mouvements historico-linguistiques. La francophonie n'a pas réussi à étouffer la volonté d'identité linguistique et d'indépendance nationale des peuples africains. Les régimes africains et la France s'en sont bien rendus compte, qui tentent actuellement de procéder à de nouveaux aménagements. Ainsi un colloque organisé à Libreville récemment par le Conseil International de la Langue Française (C.I.L.F.) a affirmé que "chaque langue constitue un système adéquat, et le seul de représentation du monde" et que le droit d'être enseigné dans sa langue maternelle constitue pour toute communauté un "droit fondamental". De ce point de vue il est probable que les gouvernements africains ne s'opposeront plus ouvertement et systématiquement aux langues nationales et que celles-ci entreront même dans les programmes d'enseignement. Cela rentre dans le cadre des nouvelles tactiques de l'impérialisme français en Afrique dont le fondement économique est le projet du Nouvel Ordre Economique International et l'aspect politique la généralisation de la mystification<sup>et</sup> de la pseudo-révolution. Il s'agit, comme dirait feu le général De Gaulle "de comprendre" les mouvements de revendication des peuples

africains, de les "assimiler" et de les "canaliser" (29). Du reste l'enseignement des langues africaines dans le cadre de la francophonie n'est pas une idée nouvelle puisque nombre de linguistes et de politiciens la défendaient depuis longtemps. Tel Jacques Champion qui consacra sa thèse de troisième cycle à démontrer que "... le meilleur moyen de faire progresser le français comme langue de culture et de diffusion internationale (francophonie) c'est de faire enseigner d'abord les langues locales africaines au stade élémentaire". (30) La situation ainsi projetée constitue un progrès par rapport à la situation actuelle. Cependant il est à craindre qu'elle ne reporte simplement le problème dans la mesure où l'infrastructure politique n'en serait pas bouleversée.

#### L'écriture et l'alphabétisation.

La question de l'écriture et de l'alphabétisation constitue de toute évidence une question fondamentale dans la perspective de notre étude. En effet nous ne nous préoccupons pas de n'importe quel type de communication sociale mais essentiellement de la communication écrite. Qu'en est-il actuellement en Afrique Noire ex-française ? Dans le passé il a existé diverses tentatives d'écriture dans ces pays. Certaines se sont

-----

(29) Cité par L'Etudiant d'Afrique Noire, organe de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France n° 30. juin-juillet 1960. Expliquant le brusque changement qui a engagé la France dans l'octroi de l'indépendance aux colonies d'Afrique Noire, le général de Gaulle aurait déclaré " des territoires qui ne cessaient pas, depuis dix ans, d'aspirer à l'indépendance, la réclament avec insistance. Faut-il laisser ce mouvement se développer contre nous, ou au contraire, tenter de le comprendre, de l'assimiler, de le canaliser ? Dans le même sens monsieur Michel Debré alors premier ministre aurait affirmé : "... il faut savoir non seulement évoluer mais d'abord et avant tout conduire cette évolution".

(30) Jacques Champion. Les langues africaines et la francophonie. Paris. Mouton, 1974.

limitées au stade de pictographie et d'idéographie. Il s'agit de fragments de discours figurés sans décomposition en mots et sans liaison effective avec une langue déterminée. D'autres tentatives ont correspondu à des niveaux plus élevés. C'est-à-dire au stade d'analyse de phrase en mots figurés successivement. C'est le cas de l'écriture Bamoun. Il faut signaler également que les missions chrétiennes ont transcrits divers textes dans des langues africaines aux fins d'en faire la diffusion et l'assimilation par les fidèles. Dans certains pays l'écriture arabe fut introduite dès le XI<sup>e</sup> siècle mais sa lecture n'était généralisée que pour le Coran. Au total la civilisation africaine est à ce jour une civilisation essentiellement orale qui a donné naissance à une abondante littérature se perpétuant et s'enrichissant de siècles en siècles au moyen de la mémoire humaine. Dans presque toutes les sociétés africaines la conservation des événements constitue une véritable fonction à laquelle sont affectées certaines catégories de la population. Pour transmettre les messages l'on se sert de divers moyens dont le tam-tam, mais généralement pas de l'écriture. C'est ce que J.G. Février appelle les "moyens d'expression momentanés" (31). Du reste à l'échelle de l'humanité l'invention de l'écriture ne correspond pas à l'un des besoins premiers de l'homme ; elle fut tardive dans l'histoire. Robert Escarpit note que l'écriture est liée dans sa genèse comme dans son utilisation à un certain nombre d'institutions et de fonctions sociales. De ce point de vue, et par rapport aux conditions socio-économiques, savoir écrire n'est pas ressenti pas même aujourd'hui, comme une nécessité par la majorité des africains de milieu rural.

D'autant plus qu'il ne leur est offert généralement que le français comme alternative. De fait, seule une minorité peut prétendre avoir accès

-----  
(31) J.G. Février. Histoire de l'écriture. Paris. Payot, 1948.

à l'alphabet. La proportion est logiquement encore plus faible que s'agissant de la simple compréhension du français car il est plus facile de comprendre une langue que de savoir l'écrire. Aucun effort réel n'est fait pour modifier cet état de chose, c'est-à-dire pour amener les masses africaines à écrire et à lire dans leur langue nationale. Au contraire il semble que les divers gouvernements veulent maintenir l'Afrique Noire ex-française en dehors de la civilisation écrite, sous prétexte qu'elle trouve son originalité dans l'oralité. Louis Jean Calvet note par exemple que le seul lieu où les langues locales puissent trouver place est la radio, dans les bulletins d'information qui sont généralement plurilingues. "On prolonge l'oralité en ouvrant la radio aux langues locales mais l'écriture reste majoritairement (et très largement) un fait français." Cependant quelques uns des pays qui nous intéressent prennent part au programme d'alphabétisation lancé par l'UNESCO après la conférence de Téhéran en 1965. Il s'agit de la Guinée et du Mali. Le programme d'alphabétisation fonctionnelle fait suite à l'échec des campagnes de masse à coloration humaniste. L'alphabétisation est désormais intégrée dans le processus du "développement économique" et se propose d'en être un outil. L'exemple du Mali le démontre amplement et établit que l'alphabétisation ne se préoccupe pas de promouvoir les langues nationales. Elle est axée sur la production de l'arachide, la production du coton et l'industrie. Dans les deux premiers domaines elle se fait en boumbara alors que dans le troisième elle se fait en français. Elle a pour fonction exclusive d'accroître la production agricole et industrielle au profit des sociétés néocoloniales françaises ; le B.D.P.A. (Bureau pour le Développement de la production arachidienne), la C.F.D.T. (Compagnie française pour le développement du textile) et l'I.T.E.M.A. (industrie textile du Mali). Albert Meister dans son ouvrage cité, précise que les responsables de l'alphabétisation "suivent l'orientation des grandes compagnies européennes à qui le gouvernement a confié les opérations de ramassage et de commercialisation

de l'arachide et du coton". Conçue dans cette perspective l'alphabétisation ne peut concerner ni intéresser la majorité des populations africaines. Au demeurant la situation est encore plus grave dans les pays autres que la Guinée et le Mali où l'alphabétisation n'est presque jamais le fait de l'Etat, mais relève d'initiatives d'associations privées généralement d'étudiants ou d'intellectuels. Elle demeure marginale, ne disposant pas du moindre soutien matériel.

### III - TROISIEME PARTIE : L'INFLUENCE DES STRUCTURES POLITIQUES ECONOMIQUES SOCIALES ET CULTURELLES SUR LE LIVRE ET LA LECTURE

Le blocage de toute perspective de développement de la lecture publique en Afrique, l'échec de tant de missions d'experts internationaux, l'impossibilité de la réalisation de tant d'accords, de colloques, de conférences, de rencontres bilatéraux ou multilatéraux sur le développement du livre en Afrique est dû fondamentalement à la structure économique et politique des Etats concernés. Une enquête sur les données statistiques du financement et des dépenses des bibliothèques et centres de documentation au Sénégal en 1968, effectuée par monsieur Bousso, directeur de l'école des Bibliothécaires de Dakar, aboutit à des conclusions valables pour toutes les anciennes colonies françaises d'Afrique. Monsieur Bousso constate en effet que :

- jusqu'à présent, aucune politique concertée n'a présidé à l'organisation des bibliothèques dans un réseau national de documentation ;

- les bibliothèques et centres de documentation de l'Etat se rencontrent pour la plupart dans les grands centres, et les régions rurales en sont le plus souvent dépourvues ;

- il y a très peu de bibliothèques dotées d'un budget propre, les bibliothèques scolaires par exemple reçoivent des ambassades, notamment de l'ambassade de France, une bonne partie des livres qui constituent leur fonds ;

- il n'existe dans des bibliothèques ni bibliothécaires formés ni même une personne chargée de cette fonction de sorte qu'il n'y a pas de statistiques ni pour les acquisitions ni pour les prêts ;

- les bibliothèques bien organisées relèvent le plus souvent d'une communauté privée. C'est le cas des Unités de documentation des Instituts de recherche, bibliothèques de centres culturels des ambassades, bibliothèques d'associations". (32).

L'échec de la lecture publique est si patent en Afrique que la plupart de ses grands commis, en général avertis de critiques et même de simples réserves à l'égard des dirigeants africains, sont obligés de le souligner. Certains experts de l'UNESCO n'hésitent pas malgré l'irrésistible tendance de cette "race" à l'euphorie, à décrire leur pessimisme quant au développement des bibliothèques en Afrique. C'est bien un constat d'échec qui se dégage du rapport de monsieur Clavel, expert de l'UNESCO, de son séjour au Congo Brazzaville du 10 septembre au 10 novembre 1972 lorsqu'il dit que "le pays n'est pas mûr pour l'implantation immédiate d'un véritable réseau de bibliothèques" et lorsqu'il "propose en attendant des solutions partielles". La limite de telles critiques vient de ce que leurs auteurs, ne dégageant pas les causes fondamentales des échecs, proposent précisément des "solutions

-----  
(32) A. Bousso. "Les bibliothèques au Sénégal" in Bulletin de l'UNESCO  
1970.

partielles" (sans doute pour donner un résultat complet à leur mission) qui ne sont qu'un saupoudrage juste bon à remplir des catalogues publicitaires pour pays étrangers. La réalité aujourd'hui est qu'il y a antinomie entre les objectifs de la lecture publique et les buts visés par la politique culturelle des pays à structure économique et politique asservie aux besoins et aux intérêts du capital étranger. La conférence afroscandinave des bibliothèques tenue à Copenhague du 2 au 11 octobre 1961 a mis en évidence les objectifs de la lecture en montrant

- "que l'une des tâches essentielles d'une société démocratique est de promouvoir la culture des citoyens qui doivent être informés aussi largement et complètement que possible

- "que l'éducation et la culture rendent un peuple facile à conduire mais difficile à opprimer, facile à gouverner mais impossible à réduire en esclavage

- "que la lecture et par conséquent la bibliothèque est un des moyens pour s'informer et se cultiver

- "que la situation des bibliothèques reste misérable dans la plupart des états africains

- "que l'un des obstacles à l'essor de la lecture publique, à savoir la dépendance politique est maintenant aboli dans de nombreux pays africains et qu'un effort considérable doit désormais viser à restaurer le patrimoine culturel africain

- "que la bibliothèque publique est destinée à toutes les couches de la population sans exception". (33)

Quinze ans après ces soi-disants indépendances politiques la misérabilité perpétuelle des bibliothèques africaines prouve on ne peut mieux l'incompatibilité de la démocratie à laquelle est lié le développement

-----

(33) Extraits du communiqué final de la conférence afroscandinave des bibliothèques. Copenhague. 1961.

de la lecture publique et l'oppression qui refuse l'accès de la culture aux larges masses populaires. La politique culturelle des bourgeoisies bureaucratiques et compradores et de leurs maîtres français n'étant pas "d'informer aussi largement et complètement que possible" les masses africaines, il n'y a donc ni développement de la presse, ni expansion du livre en Afrique, ni de "restaurer le patrimoine culturel africain" les bibliothèques nationales n'ont donc pour objectif que la défense et le maintien de la domination de la langue et de la culture françaises.

Les gouvernements africains n'étant pas des gouvernements du peuple, par le peuple et pour le peuple, les bibliothèques africaines ne sont donc pas destinées à "toutes les couches de la population sans exception" mais à la jeunesse étudiante, à l'élite indispensable pour la production des firmes françaises locales tant au niveau de leur gestion (l'Africanisation des cadres est devenue indispensable aujourd'hui à l'économie néocolonialiste en raison du coût supérieur du personnel européen) qu'au niveau de la consommation des produits finis "fabriqués en France d'une part, d'autre part pour le renforcement de l'appareil bureaucratique et politique de l'état néocolonial. Cela amène nécessairement une édition muselée, une presse ballonnée et l'incapacité de larges couches de la population à pratiquer la lecture.

#### I - Une édition muselée -

L'édition africaine est d'abord bloquée par l'invasion des circuits de diffusion d'Afrique ex-française par les publications des grandes maisons éditrices françaises. Pour le marché de la petite bourgeoisie intellectuelle africaine qui leur reste, il se pose par ailleurs le problème de l'intérêt des publications des éditeurs comme C.D.E. et N.E.A. Placées sous le contrôle stricte et la censure des gouvernements locaux, elles sont devenues les principaux producteurs des écrits des membres du

gouvernement et des auteurs africains apparemment insensibles à la misère sociale de leur peuple, à l'oppression économique et politique de leur pays. Il est frappant que les éditions C.D.E. par exemple se soient cantonnées en dix ans dans la production de poésie lirique et autres pièces de théâtre se gaussant à satiété de la vieille société patriarco-féodale africaine (problèmes de la dot, de la polygamie, du choix de l'époux etc.) où restent confinées au conformisme de rigueur en Afrique, à cette fidélité paresseuse au thème ternis et démythifié de la Négritude, inhibant ainsi toute initiative créatrice, même dans la langue du colonisateur par ailleurs exclusive pour les deux éditeurs africains malgré la grande diffusion du Ouolof au Sénégal du Ewondo, Bamiléké ou Haoussa au Cameroun. A l'heure de la lutte contre le colonialisme français les intellectuels africains rivalisaient de verve pour crier leur personnalité noire (David Diop), leur haine contre l'opresseur (Mongo Beti) - pseudonyme d'Alexandre Biyidi qui publie aussi sous le nom d'Eza Boto - Ferdinand Oyono au Cameroun) regrettant parfois que d'aucuns d'entre eux se soient adonnés aux souvenirs exotiques dont la France était friande quand il fallait informer, briser le mur du silence entretenu sur l'oppression coloniale et raciale (critique célèbre de Mongo Beti contre les romans du guinéen Camarélaye : "l'enfant noir", "Dramouss", etc.). Cette littérature de combat dont ces écrivains d'Afrique ex-française s'étaient fait les hérauts avec d'autres comme Peter Abrahams (Afrique du Sud) et N'krumah (Ghana) a connu un succès certain auprès de la petite bourgeoisie intellectuelle africaine et la critique internationale l'a salué dans le temps. Aujourd'hui elle continue par l'analyse des rapports du "vieux nègre et la médaille" (Oyono) non plus avec les structures coloniales mais avec les structures néocoloniales existantes qui se retrouvent au centre de tous les problèmes de l'Afrique d'aujourd'hui par quelque bout qu'on les prenne. Cette littérature ni C.L.E. ni N.E.A. ne peuvent la

publier car elle remet en cause les équipes au pouvoir et l'oppression politico-économique des pays africains par la France; aussi cette littérature est-elle exilée, limitée à des canaux marginaux, "underground" pour quelques initiés. Faute de cette créativité nécessairement liée au cri profond des gens, on évolue vers "une culture anémiée, qui ne s'alimente pas directement aux sources de la vie sociale, mais puise sa substance dans certains milieux plus ou moins artificiels, dans des groupes restreints, quand ce n'est pas dans les bibliothèques, dans les musées, en un mot hors des grands courants de la vie."(34).

La bibliographie au Gabon est à ce niveau édifiante ("bibliographie des auteurs gabonais" ou "livre-actualités" mai 1976). Outre les publications officielles du chef de l'Etat, les autres titres ne sont que redondances sur les us et coutumes ancestrales. La dernière publication du président de l'assemblée nationale est un morceau du genre. Après une longue tirade sur la "cosmogamie" et l'apparition de l'homme sur le globe, monsieur Damas (nom africain N'dama francisé) aboutit à cette conclusion largement diffusée au Gabon sur la "perfectibilité de l'homme noir".

"la colonisation, en établissant le contact entre civilisations différentes, aura pour effet d'accélérer la maturité mentale de l'homme noir. Grâce à ce contact, celui-ci s'adapte, à pas lents, mais inéluctablement aux institutions contemporaines..."

et après une analyse du même niveau il lance ce cri "d'espoir" aux noirs  
"O fils infortuné de la jeune et chaude terre d'Afrique, n'incrimine pas la divine providence. Aie confiance dans tes destinées car tout est pour le mieux. Ta croissance s'accomplit selon l'ordre qui lui a été assigné par le créateur. Rends hommage à ce destin

---

(34) Campagnole dans "petit dictionnaire pour une politique de la culture" Editions La Baconnière. Neuchâtel, 1967.

"qui a bien voulu que ton évolution se réalise à la lueur de  
"l'expérience acquise par ton aîné. Quand à lui, sa perfectibilité  
"mentale a atteint ce stade où l'homme répugne à tout ce qui  
"n'est pas juste et permis et il en acquiert l'obligation morale  
"détendre la justice de ses institutions sur toutes les races jeunes  
"et faibles. Cette mission, il doit l'assurer comme un devoir  
"sacré car il sait bien que l'humanité est une grande famille et  
"que la colonisation est un apostolat" (35).

Cette apologie, dix ans après l'indépendance, du colonialisme et du néocolonialisme sur une base aussi raciste et disons le mot "bébête" ne peut attirer une masse de lecteurs. Il en est de même des publications de la collection "Nouveaux horizons" (U.S.A.) diffusée par C.L.E. dont la spécialité est l'apologie systématique des Etats-Unis ("un étudiant noir en Amérique") et la haine systématique du communisme ("le dieu des ténèbres" ou "un étudiant africain à Moscou"). Le faible niveau de vie et l'analphabétisme des trois quarts de la population, le désintéressement de l'intelligentsia locale pour les publications à "l'eau de rose" au goût du pouvoir expliquent l'échec des éditions africaines. Les quatre prix littéraires publiés par C.L.E. depuis sa création n'ont connu qu'un tirage de 2 000 exemplaires, les tirages généraux de l'édition voisinant de 300 à 800 exemplaires. cette même situation explique la situation de l'édition du journal.

## II - Une presse baillonnée -

Les paysans et les ouvriers étant exclus de la lecture par le mode de production impérialiste, on peut se demander ce qui explique que la presse africaine ne puisse pas conquérir une audience dans les

-----  
(35) Georges Damas. Le Monde noir. Editions Paul Bory. Monaco. puis éditions C.L.E. 1969.

couches "moyennes et supérieures" de la population, parmi les lettrés. La cause fondamentale de la crise de la presse en Afrique dite franco-phoné <sup>est</sup> éminemment politique, due à la structure même de l'Etat néocolonial africain. La première raison est le monolithisme des pouvoirs africains et la répression systématique sinon l'interdiction de toute publication échappant au parti unique réglant toute vie dans le pays. Il n'est un secret pour personne que les intellectuels africains lisent rarement les publications de leur pays, ressassant à loisir les mêmes informations et préfèrent l'achat des quotidiens et hebdomadaires français largement diffusés dans le pays quand ils ne sont pas trop marqués à "gauche" et quand ils ne publient pas d'articles critiques sur la gestion des monarques au pouvoir. Mais à ce niveau intervient le problème des conditions de vie des masses populaires, de leur faible pouvoir d'achat face à la hausse des prix et des loyers, aux impôts et si l'on prend le cas du Gabon "Eldorado de l'Afrique centrale" (36), "émirat équatorial ayant opéré un miracle économique sans inégalités ni injustices grâce à une politique sociale plus avancée que celle de nombreux états d'Afrique" (37), on constate en 1974 :

les écarts salariaux mensuels suivants	et le coût de la vie à Libreville (prix à multiplier par 2 ou 3 à l'intérieur du pays)
ouvriers agricoles : 120 à 140 NF industriels : 140 à 340 NF	Le bâton de manioc : 1 NF (nourriture de base)
instituteurs (fonctionnaires B2 et B1) employés de commerce et de bureau 1 000 à 1 600 NF	Le kilogramme de poisson frais ou kg de riz : 4 NF
cadres de l'administration (fonctionnaires A1 licenciés) cadres des sociétés 2 400 à 4 200 NF	Le litre d'huile (arachide) 17 NF Le poulet (magasin) 20 à 25 NF

-----  
 (36) Philippe de Kraem "Le Monde des 6, 7 juillet 1974,  
 (37) Idem 6, 7 février 1975.

Hauts fonctionnaires	le kg de viande 30 NF
Directeurs gabonais de sociétés cadres français 10 000 à 20 000 NF	le journal Le Monde 2,5 NF
Directeurs de sociétés françaises Ministres gabonais 20 000 à 30 000	le quotidien de l'Agp "l'union" 3 NF l'hebdomadaire Le Point 10 Nf
Président, chef de l'Etat Officiellement 80 000 NF + indemnités de toute sorte En fait dispose d'une caisse noire et autres émoluments	le roman photo : 6 NF le roman policier : 10 NF un "Goncourt" 30 à 48 NF (en France = 60 à 90 NF au Gabon).

Outre le niveau de vie qui exclut les trois quarts de la population de la consommation de ces produits de luxe que sont le journal et le livre, il y a l'absence des voies de communication. Libreville par exemple n'est reliée par aucune route, aucune piste à la seconde ville du Gabon Port Gentil. Les côtes africaines ne sont reliées à l'intérieur du pays que par des routes faites de latérites concassées qui ne résistent pas aux pluies dilluviennes des pays tropicaux. Il ne reste alors que l'avion, très coûteux, et le train. Mais le cargo-océan qui transporte les voyageurs sur 550 km de Brazzaville à Pointe-Noire met douze heures si tout va bien, au rythme moyen de 30 km/heure. La carence des voies de communication dignes de ce nom, la rareté des moyens de transport (cars en petits nombres toujours surchargés), le coût de l'avion et la lenteur des chemins de fer augmentent les coûts de distribution du journal et retardent considérablement son acheminement dans le pays.

### III - Lecteurs et non lecteurs -

Les structures politiques, économiques, sociales et culturelles dans les pays de l'Afrique Noire ex-française, déterminent l'intérêt pour la

lecture et la capacité de lire des diverses couches de la société. Nous avons suffisamment insisté sur l'idée selon laquelle la lecture n'est pas un besoin inné et naturel et que sa pratique est toujours engendrée par les nécessités du milieu et les impératifs de la vie. Cette pratique suppose par ailleurs la capacité intellectuelle d'accès au code de la communication écrite, et la capacité matérielle de disposer d'un imprimé. Rappelons ce qu'il en est en Afrique Noire ex-française à partir du cas de quelques couches.

Les intellectuels ont naturellement intérêt à se tenir au courant de l'évolution de la science et de la technique ainsi que des événements dans le monde. En effet tous les domaines de la connaissance humaine sont en progrès si rapide et si constant que l'on risque d'être vite déphasé si l'on ne s'éduque de façon permanente. Dans ce sens la lecture offre une autonomie que ne permet pas la télévision et la radio. Cependant à l'exception d'une minorité engagée politiquement dans la lutte de libération nationale et convaincue de la nécessité d'allier la compétence technique à la conscience politique, la plupart des intellectuels africains se désintéressent très vite de leur métier. Constamment sollicités par l'appareil bureaucratique de l'état néocolonial, ils préfèrent y briguer un poste et s'y accrocher le plus fermement possible. Des ingénieurs se retrouvent de la sorte des "politiciens professionnels", prêts à exercer n'importe quel rôle dans les multiples instances du parti unique ou dans les cabinets ministériels et les directions générales. De ce point de vue ils ne<sup>se</sup> sentent pas concernés par la formation permanente. Et pourtant ils classent la lecture parmi les éléments essentiels de la culture française telle qu'ils la perçoivent, traumatisés et déformés par un contact plus ou moins prolongé avec l'enseignement colonial ou néocolonial. Ils sont totalement aliénés et dépersonnalisés. Georges Hardy, Directeur honoraire de l'Ecole Coloniale en donne un témoignage dans la préface de "Doguicimi", en écrivant au sujet de l'auteur Paul Hazoume, un Dahoméen "... si son teint ne

trahissait son origine, vous le prendriez pour un français de France ; tout dans sa façon libre et gaie de s'exprimer, dans son allure courtoise, dans ses gestes aisés et mesurés, dans l'aimable ardeur qui émane de sa personne et d'un homme de chez nous..." Mais comme en réalité les intellectuels de cette catégorie ne sont pas des français en dépit du besoin presque physique qu'ils en éprouvent, ils sont réduits à imiter et à caricaturer sans cesse. Leurs conditions sociales et matérielles devraient leur permettre de se procurer des livres par achat et de fréquenter les centres culturels étrangers. Mais ils ne le feraient que pour satisfaire leurs complexes, se donner le sentiment qu'ils "ressemblent au Blanc", pouvoir prendre part à la conversation au cours de réunions mondaines, etc.

Les petits et moyens fonctionnaires sont pour la plupart sensibles aux mythes de la culture française comme clé de "la civilisation". Par exemple d'aucuns vont jusqu'à donner une résonance européenne à leur nom africain pour paraître à la mode. Cependant ils demeurent fondamentalement attachés aux valeurs culturelles africaines, grâce à la permanence des contacts et des relations avec leurs origines rurales, et de ce fait sont plus équilibrés que le type d'intellectuels que nous venons d'observer. Ils sont motivés pour la lecture en tant que moyen de formation permanente, conçue non comme le moyen de garantie et d'accroître sa capacité technique mais comme celui d'être apte à passer des examens et des concours professionnels et augmenter des salaires dont nous avons dit qu'ils sont insuffisants. Cependant les rares centres de la lecture de la place ne leur offrent pas les "ouvrages techniques" dont ils ont besoin et les librairies les vendent extrêmement cher, ce qui constitue un facteur d'exclusion. Du reste le fonctionnaire ne dispose pratiquement pas de temps car en plus des problèmes matériels de tout genre qu'il doit affronter dans l'entretien de sa famille, il est tenu de prendre part à de multiples cérémonies

à caractère religieux ou familial. Nous évoquons cette obligation dans la mesure où elle <sup>est liée</sup> aux structures socio-culturelles de rattachement du fonctionnaire au milieu dit traditionnel.

Les paysans sont exclus de la lecture autant du point de vue de la motivation que de la capacité intellectuelle et matérielle. En effet ils continuent de se comporter comme ils le tiennent des ancêtres. Toute l'activité étant liée à la vie pratique, c'est-à-dire à la production et ne faisant aucune place à part à la théorie, ces paysans n'éprouvent pas encore le besoin d'assimiler les méthodes et les techniques en vigueur dans d'autres types de société. En particulier ils ne ressentent pas la nécessité de savoir lire ou écrire. La tradition est toujours bien présente et dicte comment résoudre tel ou tel problème et l'analphabète n'éprouve de sentiment de frustration que s'il sort du cadre de la tradition. D'autant qu'il retrouve bien souvent en ville des micro-sociétés marginales qui l'accueillent et où il n'est nul besoin de savoir lire ni écrire. Au demeurant la lecture est une activité essentiellement individuelle et susceptible d'être ressentie comme anti-sociale au regard des intenses cohésions des sociétés traditionnelles. Ainsi la persistance de structures archaïques et d'un mode de production semi-féodal est largement responsable de ce que la lecture n'entre pas encore dans la catégorie des préoccupations des masses rurales. Il convient d'en avoir une juste compréhension pour éviter de poser le problème de la non-lecture en milieu rural dans les seuls termes de l'incapacité de comprendre la langue française. De ce point de vue la traduction de Langevin en Wolof par Cheikh Anta Diop et d'autres initiatives de ce genre, si elles attestent que les langues africaines peuvent véhiculer les concepts les plus modernes, ne peuvent que contribuer à éluder la vraie question en tant qu'elles situent le débat en dehors des problèmes quotidiens, sociaux et politiques des larges masses. Certes la question de la langue est de grande importance dans l'explication de l'exclusion des masses populaires de la lecture. Nous avons déjà observé pour quelles raisons politiques la France a interdit tout usage des langues

nationales et imposé l'utilisation exclusive du français comme langue vernaculaire et scolaire et comme instrument de la culture. Actuellement presque tous les ouvrages proposés aux lecteurs africains sont en langue française. C'est ce que constate J. C. Pauvert, attaché au C.N.R.S., chef du bureau d'éducation de base à la direction de l'Enseignement du Cameroun de 1950 à 1962 (38). L'auteur ajoute : "... il est impossible ... de développer une culture populaire de langue française sur un territoire où 80 % au moins de la population adulte ne sait ni lire ni écrire le français... Les populations de la brousse... restent attachées à leurs types de culture, à leurs traditions et même à leur organisation sociale coutumière qui n'est qu'ébranlée par le contact avec les blancs. La langue est l'un des éléments de la culture les plus stables et les plus difficiles à remplacer rapidement..." Même les oeuvres des écrivains africains se veulent être dans le plus pur "français de France" . Cependant les ouvrages seraient-ils en langue africaine qu'il faudrait encore pouvoir les déchiffrer, l'écriture étant la rencontre d'un langage avec un autre et nécessitant un changement de code. Or nous avons vu que la politique culturelle des Etats néo-coloniaux africains ne se préoccupe pas d'alphabétiser les masses, c'est-à-dire de leur donner accès au code de l'écriture. Les remarques sur la langue et l'écriture comme facteurs de barrage sont valables également pour les ouvriers, inalphabétisés. Il en est de même des conditions de vie misérable qui ne leur donnent aucune possibilité d'acheter des livres. Les statistiques de l'ONU, citées par le quotidien Le Monde du 4 février 1976 établissent que le Produit National Brut (PNB) par tête d'habitant est largement en dessous du minimum de 300dollars au Mali, en Haute-Volta, au Tchad, au Niger, au Dahomey, en Guinée, en République centrale africaine, au Togo et ne les dépasse qu'au Cameroun, au Sénégal, au Congo-Brazzaville, en Côte d'Ivoire et au Gabon. Mais les variations d'un pays à l'autre ne se retrouvent pas au niveau des conditions de vie des masses ouvrières et paysannes,

-----

(38) Pauvert (J.L.). "La diffusion de la culture populaire au Cameroun français" in "le développement des bibliothèques publiques en Afrique. Manuel de l'UNESCO à l'usage des bibliothèques publiques. Paris. 1955

également misérables au Mali qu'au Gabon, en Haute-Volta qu'en Côte d'Ivoire. C'est la politique d'oppression et d'exploitation impérialistes qui est responsable de ces conditions de vie et donc de leurs conséquences au niveau de la lecture.

Il n'est qu'en direction des élèves et étudiants que la France se préoccupe de déployer un effort en infrastructure et en livres. L'objectif est le même que celui qui vise l'enseignement du français : gagner les élites à la France par la langue et le mode de vie, maintenir la prédominance de la culture française comme support idéologique de la domination politique et économique. De 1963 à 1971, outre les livres scolaires (402 000 livres de loisir et de formation générale), 2 407 000 livres et brochures ont été envoyés en Afrique Noire ex-française. La France fournit d'ailleurs le même effort en direction du Zaïre, du Rwanda, du Burundi, et de l'île Maurice, qui ont reçu 36 441 volumes depuis 1970. Cette "aide" est appuyée par des supports de diffusion allant des valises de livres circulantes aux centres culturels, et par des opérations particulières d'aide à l'exportation et à la promotion du livre français : six expositions du livre français en 1972 dont deux en Côte d'Ivoire et une au Sénégal, une au Zaïre, à Madagascar, en Mauritanie ; des opérations "à livre ouvert" (organisées au Gabon dans les cases d'écoute en 1971), "lecture approfondie" (organisées en Haute-Volta en 1971), la principale librairie française qui y était associée a vendu 1 800 volumes du 15 décembre 1971 au 15 février 1972 ; "Un enfant, un livre" ; "à pleins rayons" etc. La couche des jeunes intellectuels soucieux de promotion sociale intéresse particulièrement le capital français non seulement pour une meilleure gestion de l'appareil bureaucratique et politique local mais encore pour la gestion des succursales de ses propres firmes. Cependant le système accuse des contradictions, reflet d'autres préoccupations des responsables

de l'Etat néocolonial, et qui aboutissent en définitive à l'échec des tentatives de développement de certains secteurs de la lecture : manque de crédits, défectuosité des locaux, insuffisance de personnel et détournement de certains cadres (ainsi le conservateur en chef de la Bibliothèque Nationale du Congo, titulaire du DSB, a été nommé au Comité Central du Parti Congolais "du Travail" - parti unique - et n'a pratiquement plus le temps de s'occuper de la bibliothèque).

## CONCLUSION

Il apparaît que les problèmes du livre et de la lecture en Afrique Noire ex-française sont, quant au fond, les conséquences et le reflet d'une situation politique et économique, que ceux-ci ont en même temps pour fonction de garantir et de perpétuer. De ce point de vue ils ne trouveront une solution effective que dans le bouleversement des structures auxquelles le livre et la lecture sont associés, dans le sens de la création de nouveaux modes et de nouveaux rapports de production où l'ensemble des masses du peuple pourront développer toutes leurs facultés intellectuelles, s'exprimer et assumer positivement le patrimoine culturel national. Les seuls efforts en vue de rationaliser l'organisation et la gestion des établissements ne peuvent suffire à intéresser l'ensemble de la population. Même la multiplication des instruments et des centres de culture n'y parviendrait pas, car demeurerait posé le problème de leur destination. Par exemple il existe en Amérique latine 2 400 stations de radio, 200 chaînes et stations de télévision, 7 000 salles de cinéma et des milliers de journaux. Mais Luis Pico Estrada et Daniel Hopen notent que l'on s'y trouve "devant une structure culturelle qui sert davantage à masquer qu'à révéler. La production culturelle représente une stratégie du pouvoir plus qu'un domaine de création". (1) Le développement des centres de culture en général et de lecture en particulier, de même que leur organisation et leur gestion modernes, s'ils ne s'inscrivent dans le cadre de l'instauration d'un nouveau type d'économie et de société, ne constitueraient qu'un renforcement des capacités d'oppression des larges masses par l'étranger et les classes à sa solde. Pour ces masses la lecture demeurerait au mieux un épiphénomène, et non le "droit" que proclame l'UNESCO.

-----  
(1) ESTRADA (L.P.) et HOPEN (D.).- La valeur culturelle du Cinéma et de la télévision in "Essais sur les mass media et la culture". UNESCO. Paris, 1971. p. 97.

Cependant faudrait-il attendre la révolution pour poser le problème de la lecture et de la culture en général, en s'en remettant à l'idée que le bouleversement des structures politiques et économiques précède nécessairement et se traduit par celui des superstructures qui leur sont associées. En réalité les rapports entre les structures politiques et économiques et l'infrastructure ne sont pas aussi mécaniques ni aussi élémentaires. Le culturel n'est pas le simple produit et reflet du politique et de l'économique. Il sert également à les soutenir. Dans ce sens la lutte pour la révolution comprend aussi et nécessairement un front culturel. Sous cet angle la revendication, dans les conditions actuelles, du droit à la lecture pour tous n'est pas contraire aux points de vue que nous avons exprimés dans cette note.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

I - Sur le livre et la lecture :

- Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères (France).- Le Livre en Afrique et à Madagascar. Dépliant 1974.
- DADZIE (E.W.), STRICKLAND (J.).- Répertoire des Archives, Bibliothèques et Ecoles de Bibliothéconomie d'Afrique. Manuels bibliographiques de l'UNESCO. Paris, 1965.
- CLAVEL (J. R.).- Plan de développement des bibliothèques en République Populaire du Congo. Rapport d'étude des 10 septembre-10 novembre 1972.
- ESCARPIT (R.).- L'écrit et la communication. Paris, P.U.F., 1973.  
La faim de lire. Paris, UNESCO, 1973.
- UNESCO.- Le développement des bibliothèques publiques en Afrique :  
stage d'étude d'Ibadan. Manuels de l'UNESCO à l'usage des bibliothèques. 1955.
  - Essais sur les mass média et la culture. 1971.
  - Les bibliothèques universitaires des pays en voie de développement. 1968.
  - Le rôle de la radio et de la télévision dans l'alphabétisation. 1971.
  - Développer l'habitude de la lecture. Paris, UNESCO, 1975.
  - L'histoire de l'écriture. 1965.
  - L'enseignement de la lecture et de l'écriture. 1956.
  - L'alphabétisation fonctionnelle au Mali : une formation pour le développement. 1973.
  - Les aspects de la politique culturelle au Togo. 1975.
  - La politique culturelle en République unie du Cameroun. 1975.
  - La politique culturelle au Sénégal. 1973.
- CECCONI (O.).- Croissance économique et sous-développement culturel. Paris, P.U.F. 1975.
- MARCUSE (H.).- Culture et société. Paris, Les Editions de Minuit, 1970.

- FEVRIER (J. C.).- Histoire de l'écriture, Paris, , 1948.
- MEISTER (A.).- Alphabétisation et développement. Paris, Anthropos, 1973.
- GAUDIBERT (R.).- Action culturelle : intégration et/ou subversion. Paris, Casterman, 1972.
- CALVET (L.J.).- Linguistique et colonialisme. Paris, Payot, 1974.
- Collectif d'alphabétisation : Alphabétisation, pédagogie et luttes. Paris, Maspéro, 1973.
- HEISLER (N), LAVY (R.), CANDELA (A.).- Diffusion du livre et développement de la lecture en Afrique. Paris, culture et développement, 1965.
- Etudes Vietnamiennes : Littérature et libération nationale au Sud-Vietnam. E.V. n° 14, 1967. Hanof.
- EVANS (E.) : La bibliothèque des pays D'Afrique Occidentale d'expression anglaise. in Bulletin de l'Unesco. Paris, sept. oct. 1962.
- TAYLOR (N.).- Expérience sur le rôle des bibliothèques publiques dans l'éducation des adultes. in Bulletin de l'UNESCO. juillet 1962.
- La Presse en Afrique francophone. in Connaissance de l'Afrique n° 49. juin 1973. Paris.
- La Presse en Afrique in La Revue française d'études politiques africaines. numéros de décembre 1972 et août 1973.
- Jeune Afrique (Hebdomadaire). Paris, 1961
  - numéros spéciaux : "Afrique 1968" "Afrique 1969" "Afrique 1970" "1971" "Afrique 1972" "Clefs de l'Afrique 1973".

II - Sur les structures politiques, économiques, sociales et culturelles :

- BENOT (Y.).- Idéologies des indépendances africaines. Paris, Maspéro, 1972.
- GONIDEC (R.F.) : Politique comparée du tiers-monde. Paris, les cours de Droit, 1975.

- N'KRUMAH (Rwame).- Le néocolonialisme, Etude suprême de l'impérialisme. Paris, Présence africaine. 1972.
- DUMONT (R.).- L'Afrique Noire est mal partie. Paris, Gsend, 1966.
- MEISTER (A.).- L'Afrique peut-elle partir ? Paris, Le Seuil, 1966.
- JALEE (R.).- Le pillage du tiers-monde, Paris, Maspéro, 1970.
- LEDUC (C.).- Les Institutions monétaires africaines. Paris, 1965.
- AMIN (J.).- Le Développement du capitalisme en Afrique Noire. Paris, Anthropos, 1968.
  - Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire. Paris, Ed. de Minuit, 1967.
  - Le monde des affaires sénégalaises. Paris, ed. de Minuit, 1969.
- MOUSSA (P.).- Les échanges économiques de la communauté franco-africaine. Paris, Colin, 1957.
- CONDE (A.) Guinée : Albanie d'Afrique ou néo-colonie américaine. Paris, Gît le coeur, 1972.
- KOM (D.) .- Le Cameroun. Paris, Editions Sociales, 1971.
- DIAGNE (R.).- Pour l'unité ouest-africaine. Paris, Anthropos, 1972.
- N'DONGO (S.).- La "Coopération" franco-africaine. Paris, Maspéro, 1972.
- Ministère de la coopération (France).- La coopération entre la France et les Etats francophones d'Afrique Noire de l'Océan Indien. Paris, 1974.
- Guide bibliographique du monde noir. Université de Yaoundé, 1972.
- DAMAS (G.).- Le Monde noir. Monaco, Editions Paul Bory, 1969.
- I.E.D.E.S. : Mesure statistique de la déperdition scolaire : abandon, redoublement, retard scolaire, coûts et rendements de l'enseignement du 2e degré dans les pays africains d'expression française : Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Haute-Volta. I.E.D.E.S., 1968.
  - TOUGAS (G.).- La francophonie en péril. Montréal, 1967.
  - KASHAMURA (A.).- Culture et aliénation en Afrique. Paris, 1971.
  - MOUMOUNI.- L'éducation en Afrique noire. Paris, Maspéro, 1964.
  - Situation des enquêtes statistiques et socio-économiques dans les états africains et malgaches au 1er janvier. INSEE, Paris, 1964.
  - Afrique, Industrie, Infrastructure. n° De 1975.
  - Europe, France, Outremer. Mensuel, Paris 1958.

- Etude sur la situation économique de l'Afrique. ONU, New-York, Annuel 1959;
- Marchés tropicaux et méditerranéens (anciennement "Marchés coloniaux" puis "Marchés tropicaux du monde"). Paris, Hebdomadaire, 1945. →
- Annuaire statistique international. UNESCO, 1968-1975.
- Afrique contemporaine. Documents de l'Afrique noire et de Madagascar. Bimensuel. Paris, 1962. →
- L'Etudiant d'Afrique Noire, Organe de la Fédération des Etudiants d'Afrique noire en France (FEANF) 1954 →
- L'Etudiant Dahoméen, organe de l'Association des Etudiants Dahoméens en France (A.E.D.).
- L'Etudiant du Gabon. Paris, Trimestriel de l'Association générale des étudiants du Gabon.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 1

PREMIERE PARTIE : LA SITUATION DU LIVRE ET DE LA LECTURE 4

    I - L'Edition 4

    II - La Presse 8

    III - Les Librairies 13

    IV - Les Centres de lecture 14

    V - Typologie du lecteur africain

DEUXIEME PARTIE : LES STRUCTURES POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES 28

    I - Le Phénomène colonial 28

    II - Le néocolonialisme : voies nouvelles pour atteindre de vieux objectifs 31

    III - L'emprise politique de la France sur ses anciennes colonies 38

    IV - La situation sociale 40

    V - La situation culturelle 43

TROISIEME PARTIE : L'INFLUENCE DES STRUCTURES POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES SUR LE LIVRE ET LA LECTURE 61

    I - Une édition muselée 64

    II - Une presse baillonnée 67

    III - Lecteurs et non lecteurs 69

CONCLUSION 76

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE 78





\*951384D\*